



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 78 (1978), p. 103-140

Jean Yoyotte, Philippe Brissaud

Mission française des fouilles de Tanis - Rapport sur les XXVe et XXVIe campagnes (1976 -1977) [avec 10 planches et 8 dépliant].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ??????? ???? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

MISSION FRANÇAISE DES FOUILLES DE TANIS

RAPPORT SUR LES XXV^e ET XXVI^e CAMPAGNES (1976-1977) ⁽¹⁾

A. — LE PROGRAMME DE RECHERCHE.

par Jean YOYOTTE

Depuis 1965, la Mission Française des Fouilles de Tanis avait repris à San el-Hagar l'étude et la fouille systématique de la portion Nord-Est du téménos d'Amon, autrement dit les secteurs qu'occupaient dans l'Antiquité le temple de Khonsou-Néferhotep et le Lac Sacré. Il s'agissait de préciser par une fouille plus minutieuse les résultats obtenus par la Mission Montet (fig. 1), en nettoyant et relevant certains secteurs déjà touchés et en élargissant les dégagements aux terrains où Montet n'avait pas encore creusé, mais dont certains avaient été remblayés par lui d'énormes masses de déblais ⁽²⁾. L'orientation générale de la

⁽¹⁾ Nous ne saurions commencer ce rapport sans exprimer notre profonde reconnaissance à son Excellence Monsieur le Premier Sous-Secrétaire d'Etat à la Culture Gamal Eddin Moukhtar ainsi qu'à toutes les Autorités du Service des Antiquités Egyptiennes, en particulier Messieurs les Inspecteurs en Chef de Charqeya et Galioubeya Ahmed el-Hindi et Mohammed 'Abd el-Haq et Messieurs les Inspecteurs ayant résidé sur le site Saïd es-Sâwi et Mahmoud Yassin Shahbo; nos remerciements les plus vifs vont également à Monsieur J. Vercoutter, Directeur de l'IFAO et à Madame G. Vivent-Bataille, Secrétaire

Général de l'IFAO pour leur généreux concours.

⁽²⁾ Sur les travaux de la Mission Française des Fouilles de Tanis depuis 1965, J. Yoyotte, « Reprise des fouilles de Tanis (avril-mai 1965) », dans *CRAIBL* 1965, 391-398; « Les fouilles de Tanis (XXIII^e campagne, août-octobre 1966) », dans *CRAIBL* 1967, 590-601; « Travaux de la MFFT en 1968-1969 », dans *CRAIBL* 1970, 32-40; « Quatre années de recherches sur Tanis (1966-1969) », dans *BSFE* n° 57 (mars 1970), 19-30; « Fouilles de Tanis. Rapports sur la XXIV^e campagne (1968-1969) », dans *ASAE* 61 (1973), 79-86.

recherche était toutefois nouvelle. L'examen attentif, d'après les publications et les archives de la Mission Montet, démontrait que les constatations et trouvailles faites depuis 1825 dans la grande enceinte de Tanis ne corroboraient pas l'idée que cette enceinte avait renfermé les temples d'Avaris et de Pi-Ramsès (cités dont la localisation dans la région de Qantir est au demeurant hors de doute⁽¹⁾). En fait, le temple d'Amon a commencé à se développer lorsque la XXI^e dynastie a installé à Tanis la résidence royale. Le site offre ainsi l'occasion de connaître par toutes sortes d'indices architecturaux, épigraphiques et stratigraphiques, l'histoire politique et religieuse d'une de ces cités du Delta qui dominèrent les destinées de l'Égypte au cours des basses époques. On sait d'autre part qu'entre la fin de l'Antiquité et la fin du Moyen Âge, des processus complexes ont amené la transformation des prospères contrées du Nord-Est du Delta en steppes désolées (*barari*) et la réduction d'importantes métropoles en kôms totalement inhabités. Les circonstances et la chronologie de la ruine progressive de Tanis, Sanhour, Tinnis, Dîbgou, etc. posent un problème à l'historien : c'est pourquoi une attention particulière est désormais apportée aux données archéologiques relatives à la décadence et à la mort de Tanis.

L'étude en cours comportait et comporte trois chantiers correspondant à trois zones parallèles et mitoyennes qu'il convient de fouiller simultanément parce que les problèmes d'archéologie et d'histoire qu'elles posent sont solidaires. Au demeurant, leur dégagement simultané facilite le plein emploi de la main d'œuvre et la manipulation des déblais. Ces trois zones sont (fig. 1, C-D; fig. 2) :

- les arasements du temple de Khonsou⁽²⁾,
- les installations situées entre le mur oriental du temple de Khonsou et le bord occidental du Lac Sacré,
- le mur Ouest du Lac Sacré.

(1) M. Bietak, *Tell el Dabà II*, 179-221.

(2) L'aire du temple de Khonsou incluait évidemment l'avant-cour qui s'étendait entre son pylône et la Porte du Nord, zone où Petrie puis la Mission Montet avaient effectué un certain nombre de sondages. Cette aire

que la Mission Montet a dû ensuite recouvrir d'un énorme cavalier de déblais, long et large, et qui doit rester utilisable pour le passage de moyens de transport, ne saurait être fouillée entièrement dans un proche avenir.

I. LES ARASEMENTS DU TEMPLE DE KHONSOU.

En 1951, P. Montet avait rapidement dégagé toute la moitié antérieure et une partie de l'arrière de cet édifice (fig. 1, C; fig. 2), réduit à un mur-caisson qui en délimitait les contours extérieurs ⁽¹⁾. Le monument lui-même, couvrant une aire d'environ 45 m sur 60 m, et bâti de calcaire fin, avait été littéralement concassé par les chauffourniers dont les fours se retrouvent par endroit (fig. 2 b, c, f, g, h), et la plupart des statues qui l'ornaient fracassées. Les inscriptions gravées sur la base d'une grande effigie de babouin ⁽²⁾ et d'autres données épigraphiques permettent cependant d'identifier arasements et débris comme les vestiges du temple de Khonsou-dans-Thèbes-Néferhotep, ce qui vient préciser et confirmer le parallélisme qui existait, en matière de panthéon et de topographie sacrée, entre Tanis et Karnak ⁽³⁾. Dans l'état où les démolisseurs l'avaient trouvé, ce temple paraît avoir été intégralement l'œuvre de la XXX^e dynastie. Les briques qui ont servi à construire son caisson de fondation sont du même format que les briques du caisson sur lequel était fondé le grand mur périphérique du temple d'Amon et qu'un dépôt de fondation date du règne de Nectanébo I^{er} ⁽⁴⁾. Le naos de pierre noire, dont quelques débris ont été retrouvés, avait été finalement dédié par Nectanébo II ⁽⁵⁾. Sur des fragments et des éclats de bas-reliefs, des restes de cartouches invitent à attribuer la belle décoration des murs de calcaire à Nectanébo I^{er} et à Téos, son éphémère successeur ⁽⁶⁾.

En revenant sur le site en 1965, nous devons nous rendre compte que la fouille du secteur de Khonsou était loin d'être achevée. Au demeurant, un problème d'histoire restait ouvert : le culte tanite de Khonsou-Néferhotep remontait, sans aucun doute, à la XXI^e dynastie et certains emplois du Lac Sacré voisin montrent que Sheshonq V et d'obscurs roitelets postérieurs avaient contribué

⁽¹⁾ A. Lézine, «Le temple du Nord à Tanis» *Kémi* 12 (1952), 46-58.

⁽²⁾ Cf. les titulatures du dieu sur la statue de babouin Caire J.E. 91388, *Kémi* 12, 63-64.

⁽³⁾ A. Lézine, *Kémi* 12, 48-49, fig. 3.

⁽⁴⁾ P. Montet, *Les énigmes de Tanis*, 140. Photographies de la plaquette inscrite, des petites plaquettes et des échantillons miné-

ralogiques composant ce dépôt, *Arch. MM*, Album 19, pl. 9.

⁽⁵⁾ Cf. *BSFE* 57 (1970), 25; *CRAIBL* 1970, 37; *ASAE* 61 (1973), 83 et pl. 3 b; *Arch. MM*, Mss 59, A 1 et 2.

⁽⁶⁾ Le classement et le relevé de ces fragments ont été commencés par M. Dewachter.

LÉGENDE DE LA FIG. 1.

A	: Temple d'Amon.	a	: Porte Monumentale.
B	: Nécropole royale.	b	: Secteur des puits.
C	: Temple de Khonsou.	c	: Puits Fougerousse.
D	: Lac Sacré.	d	: Quartier de constructions de briques
E	: Temple de l'Est.	e	: Secteur des fours.
F	: Temple d'Horus.	f	: Construction de briques.
G	: Temple de Mout (Temple d'Anta).	g	: Porte du Nord.
		h	: Porte de l'Est.
		i	: Porte du Sud et secteur des
			« Maisons de la Plaine ».
a	: Enceinte de Psousennès.	j	: Petite porte ouest.
b	: Enceinte intermédiaire.	k	: Vestibule du Temple de Mout.
c	: Tronçon d'enceinte à îlots.	l	: « Porte de Siamon ».
d	: Grande enceinte.	m	: Construction d'Apriès.
		n	: Construction de Ptolémée IV.

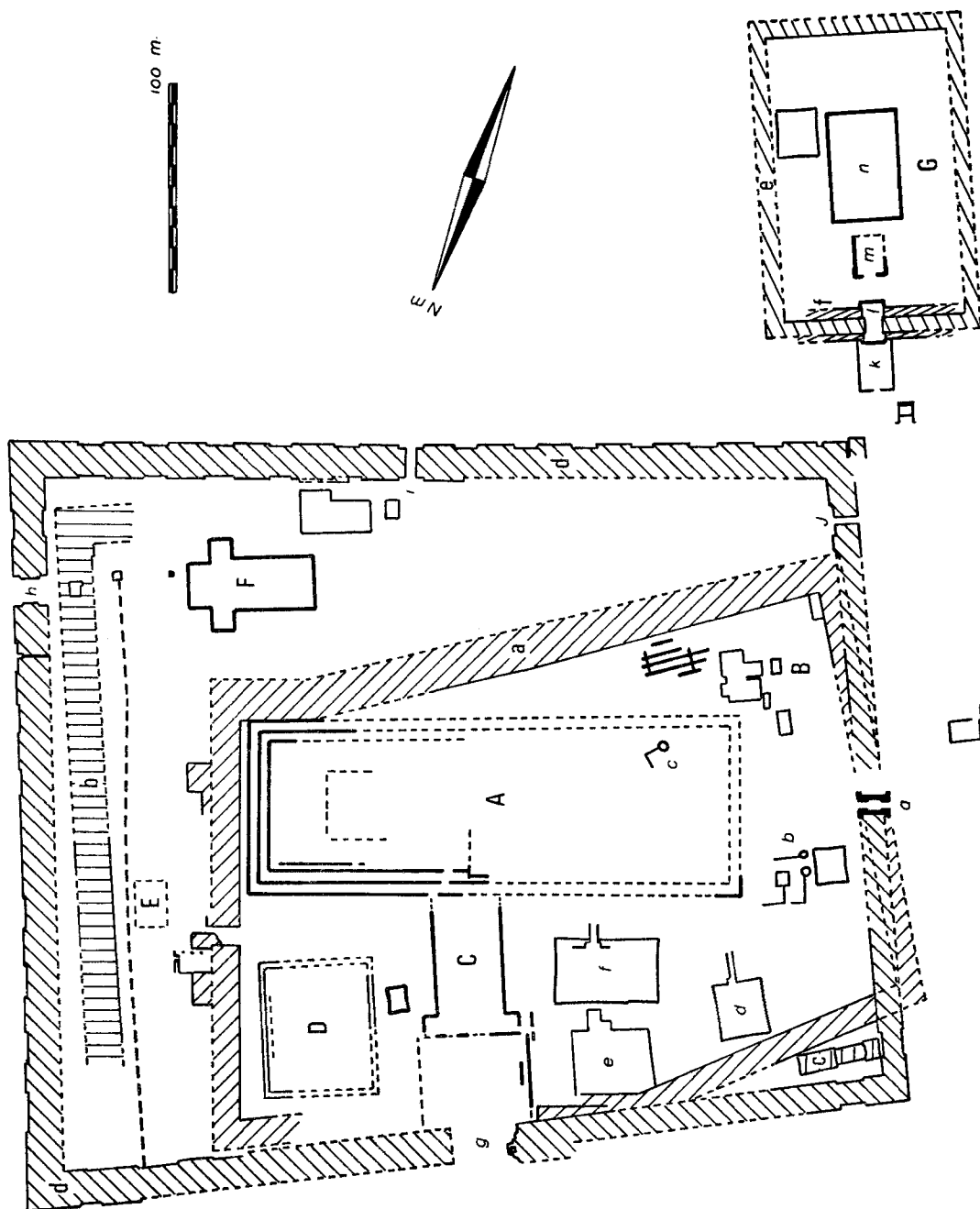


Fig. 1. — Tanis. Plan général de l'aire des temples d'après A. Lézine.

à la décoration de son temple. Il restait donc à rechercher d'éventuelles données relatives à l'implantation du bâtiment antérieur à la XXX^e dynastie. De toutes façons, les parties mises au jour par la Mission Montet ne l'avaient pas été de façon bien systématique : en 1966 et en 1969, les nettoyages poussés jusqu'au sable propre que nous avons faits de ces parties et l'enlèvement des masses de déblais rejetés par nos devanciers au Sud et au Nord de la fouille avaient permis d'augmenter considérablement le nombre des éclats et des fragments de statues et de décors muraux ⁽¹⁾.

En 1976, le bilan des travaux restant à faire à l'avenir s'établit comme suit :

1°) Vérifier, au prix de sondages profonds, si le sol de sable dans lequel le temple de la XXX^e dynastie était fondé correspondait au sol natif de la *gézira* ou à une épaisse couche de terrains rapportés.

2°) Fouiller systématiquement la partie postérieure du monument arasé : la mise en train de cette tâche, en 1969, avait montré que d'intéressants débris de sculpture pouvaient s'y trouver encore enfouis ⁽²⁾. Cette zone, peu touchée par P. Montet, pourrait d'autre part fournir des données stratigraphiques, céramologiques et autres concernant la démolition du monument. Enfin, si nos prédécesseurs y avaient suivi superficiellement le tracé des murs latéraux du caisson, il restait à voir, si possible, comment le temple se terminait au Sud.

3°) Débarrasser les marges Est, Nord et Ouest du temple arasé des déblais rejetés par la Mission Montet, en vue d'y retrouver de nouveaux éclats des décors muraux et d'étudier ultérieurement la périphérie immédiate du monument.

4°) Dégager en plusieurs points le revers du mur-caisson pour déterminer les particularités techniques de sa construction et étudier stratigraphiquement le terrain dans lequel il avait été implanté.

5°) Classer progressivement et relever les fragments et éclats de calcaire qui constituent de modestes mais précieux témoins pour l'histoire du bas-relief sous la XXX^e dynastie.

6°) Classer progressivement et relever les fragments et éclats de pierre dure qui subsistent des statues qui meublaient le temple, et qui sont antérieures à la XXX^e dynastie.

(1) *CRAIBL* 1967, 597 et 1970, 37. — (2) *BSFE* n° 57, 25-26.

II. LE MUR OUEST DU LAC SACRÉ.

On sait que, de 1948 à 1951, la Mission Montet avait atteint, sur toute la longueur, les arasements du mur Est du Lac Sacré et touché la portion méridionale du mur Ouest (fig. 1). Elle établissait ainsi que le bassin, aménagé dans l'angle Nord-Est du grand téménos, formait un quadrilatère d'environ 60 m N-S sur 50 m E-O et que les rives en étaient coffrées par une muraille de pierre, épaisse de 2 à 3 m, constituée par un parement visible, appareillé et sommairement ravalé, cachant un remplissage hétéroclite et lacunaire de blocs de dimensions et de formes variables ⁽¹⁾. Ce mur s'avérait d'emblée avoir été entièrement construit de blocs de calcaire récupérés sur d'anciennes constructions, dont un nombre appréciable conservait des restes d'inscriptions et de décors ⁽²⁾. Certains remplois fournissaient quelques souvenirs de Pi-Ramsès et des monuments tanites de Psousennès I, d'Osorkon II et de Pami. Un grand nombre provenait de deux constructions de Sheshonq V : un assez vaste monument dédié à Khonsou-Néferhotep et une salle jubilaire. Quelques fragments révélaient l'existence de Pétoubastis II ainsi que de plusieurs roitelets jusqu'alors inconnus, sous lesquels les reliefs étaient directement imités des hautes époques ⁽³⁾; une série de blocs livrait enfin les éléments d'un mur, orné d'une procession de « nomes », que Psammétique I^{er} avait décoré dans le temple d'Amon ⁽⁴⁾.

L'intérêt de ces remplois s'est avéré tel que la fouille avait consisté à atteindre le plus économiquement possible, par des tranchées calculées au plus juste (Pl. XLIII, A), les arasements du Lac et à faire exploiter séance tenante par les « bras-cassés » — ouvriers spécialisés dans le remuage des pierres — la merveilleuse « réserve épigraphique » que cachait ainsi le coffrage. Il était jugé superflu de noter les conditions de gisement des remplois. Les tranchées d'évacuation (*menzel*) étaient improvisées à travers le terrain archéologique des rives. Les éléments anépigraphes et les blocs dont le décor semblait d'intérêt secondaire étaient entassés à la

⁽¹⁾ P. Montet, *Le Lac Sacré de Tanis* (*Mémoires AIBL* XLIV), 1966 (abrégré ici en *Lac Sacré*), 11-13 et pl. II.

⁽²⁾ Voir les bilans dressés par Montet, *Les énigmes de Tanis* (1952), 37-45; *CRAIBL* 1964, 141-148; *Bull. de l'Académie Royale de*

Belgique (Classe des Lettres), 5^e série, 51 (1965), 120-126.

⁽³⁾ Voir Montet, *Lac Sacré*, pl. XXX n^{os} 230, 234.

⁽⁴⁾ Sur les versions connues de cette procession, *BIFAO* 61 (1962), 86, n. 1.

sortie des *menzel*, abandonnés sur les pentes, voire simplement écartés à faible distance du mur. Ce faisant, la fouille ne pouvait rendre visible la construction elle-même et l'étude architecturale du monument était nécessairement négligée — les données disponibles se réduisant aux mesures et observations qu'en 1948 Alexandre Lézine a pu faire, tant bien que mal, au milieu du chantier ⁽¹⁾ — et l'histoire même de l'aménagement du secteur du Lac comme de sa destruction n'était guère prise en considération.

Les méthodes expéditives de P. Montet ont eu l'avantage manifeste de révéler, entre 1948 et 1951, un vaste ensemble de fragments inscrits dont certains jetaient une lumière nouvelle sur la fin de la période libyenne et de permettre une première publication de remplois tirés du Lac Sacré de Tanis, dès 1966 ⁽²⁾. Cependant cette publication, souvent un peu rapide, demande à être révisée et complétée, de nombreux blocs, exhumés par la Mission Montet elle-même, n'y figurant pas ⁽³⁾. Il reste donc à faire un long travail de regroupement matériel, de récolement, de classement et de collation sur un matériel déjà exhumé. Cette besogne se trouve compliquée par le fait que ces objets pesants et encombrants ne peuvent plus être stockés et classés dans des dépôts à ciel ouvert, comme du temps où la plaine de Tanis était un désert salé et San el-Hagar un petit village. Le développement général de la région — chiffre de population, voies de communication, etc. — a créé des situations nouvelles : les blocs de calcaire restant à l'extérieur sont désormais exposés au vandalisme, à la récupération, voire au vol. La poursuite de l'étude du Lac Sacré, qui entraînera normalement l'exhumation de nouvelles pierres inscrites implique la construction, à brève échéance, d'un magasin lapidaire assez spacieux ⁽⁴⁾.

Les travaux de rattrapage, les problèmes que pose et posera le stockage des pierres, sans parler des simples critères de rigueur scientifique tels qu'ils sont

⁽¹⁾ A. Lézine, chez Montet, *Lac sacré*, 15-17, plan et coupe pl. II; cf. ici fig. 1 bis.

⁽²⁾ *Supra*, n. 1, p. 109.

⁽³⁾ A titre d'exemple, on verra ici, Pl. XLVII, A, un fragment inédit de bas-relief de style archaïsant comparable aux fragments n^{os} 239-241, Montet, *Lac Sacré*, pl. 31.

⁽⁴⁾ Au cours des XXII^e, XXIII^e et XXIV^e

campagnes, un gros effort avait déjà été consacré à regrouper les principaux dépôts de blocs, à faire un inventaire photographique de ces pierres et à les mettre à l'abri (*CRAIBL* 1965, 393; 1967, 593-594; 1970, 36). La construction d'un magasin lapidaire où classer et protéger ces matériaux déjà connus ainsi que les nouvelles trouvailles figure au programme de la XXVII^e campagne.

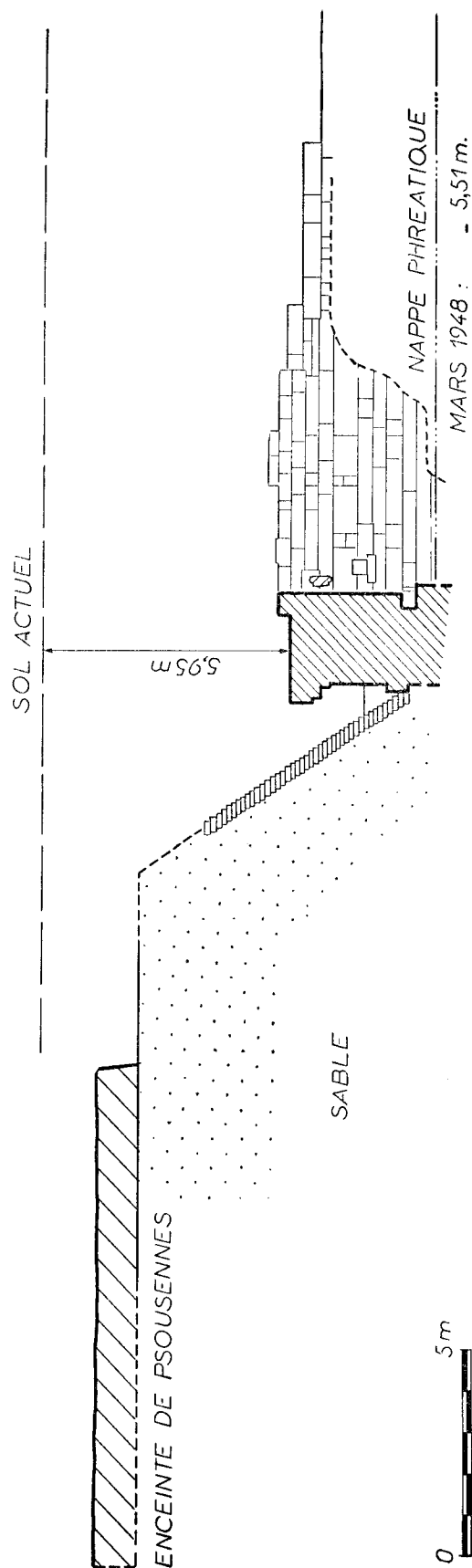


Fig. 1 bis. — Coupe N-S de la rive Nord du Lac Sacré à proximité de l'angle Nord-Est d'après A. Lézine.

reconnus, à l'heure actuelle, en matière d'archéologie, ont rendu impératif un changement de méthode. Il convient de différer, autant qu'il sera nécessaire, le démontage de ce qui reste des murs du Lac, en l'occurrence une des grandes constructions pharaoniques les moins mal conservées du Delta. Au fur et à mesure que des segments du Lac seront dégagés, on examinera désormais par priorité la configuration stratigraphique des rives et du remblaiement du bassin et on étudiera avec soin les particularités architecturales des structures, la recherche des remplois inscrits n'intervenant que comme une seconde étape. C'est selon ces principes qu'a été reprise la fouille du mur Ouest du Lac Sacré.

En 1948-1950, la Mission Montet en avait dégagé, à 13 m au Nord de l'emplacement approximatif de l'angle Sud-Ouest, un segment d'environ 13 m de longueur. Elle avait aussitôt commencé à démolir le bourrage du mur, tout en laissant intact, par bonheur, le parement appareillé (Pl. XLIII, A). Nettoyée par nos soins en 1965, la tranchée fort étroite permettait d'entrevoir que des blocs et des moellons en vrac formaient, vers l'intérieur du lac, une sorte de chaîne rocheuse parallèle à ce parement. Au cours de la même campagne de 1965, on a élargi la tranchée vers l'intérieur du bassin, ce qui a permis une étude préliminaire des phases récentes du remblaiement du Lac ⁽¹⁾. En octobre 1966 de grands travaux de terrassement ont poursuivi cette étude et préparé le dégagement, au Nord du segment exhumé par Pierre Montet, d'un nouveau segment du mur Ouest : sur une longueur de 21 m, on s'était arrêté sur le sommet de la chaîne de décombres ⁽²⁾ (Pl. XLIII, B). On disposait désormais d'une tranchée approchant le mur encore en place et la chaîne de blocs en vrac sur une longueur totale de 37 m, avec un recul minimum de 7,50 m vers l'intérieur du lac. Un large *menzel* parallèle, taillé dans le remplissage de terre d'accumulation, avait été aménagé pour permettre la remontée ultérieure des terres de remblai, gravats, moellons et gros blocs.

Le programme à moyen terme qui a pu être remis en exécution en 1976 impliquait de fouiller et de démonter soigneusement jusqu'aux eaux souterraines la chaîne de décombres et les sols qu'elle recouvre :

1°) pour y relever des indices susceptibles de dater les phases et les circonstances de la destruction du mur,

(1) *CRAIBL* 1965, 396-397. — (2) *CRAIBL* 1967, 598-600.

2°) pour en extraire les rares fragments inscrits qui pourraient y subsister, 3°) pour vérifier si, en avant du parement du mur, on ne pouvait retrouver les restes d'un escalier de descente vers l'eau. Ce dispositif est bien connu par les lacs sacrés de Karnak, Dendara, Médamoud, Tôd, Médinet-Habou, Saïs ⁽¹⁾. En 1948, A. Lézine avait cru pouvoir reconnaître la présence d'un escalier de ce genre le long du côté Est du Lac de Tanis et en supputer l'existence du côté Ouest ⁽²⁾.

III. LES INSTALLATIONS ENTRE LE MUR OUEST DU LAC ET LE TEMPLE DE KHONSOU.

Le chemin riverain qui, à Tanis comme ailleurs, faisait le tour du Lac Sacré devait être bordé sur sa périphérie d'installations annexes, de caractère religieux ou utilitaire (les sondages de Petrie et de Fougerousse ayant d'ailleurs mis au jour, sous la surface du sol, au Nord, à l'Est et au Sud, les arasements de bâtiments attribuables, d'après les trouvailles signalées, à la période lagide et à l'époque du Haut Empire). D'autre part, l'aménagement d'un lac sacré dans un site tel que Tanis n'allait pas sans poser des problèmes techniques particuliers. Comme en d'autres villes du Delta septentrional, le cœur de la cité est juché sur un « dos de tortue » ou *gezira*, haute colline de sables fossiles. Pour atteindre les eaux souterraines, les architectes n'ont pu, comme dans les sites urbains ordinaires, descendre verticalement dans le sol de limon stable et compact; il leur a fallu ouvrir dans du sable un bassin profond de 10 à 12 m, bassin dont les talus avaient tendance à glisser et à remblayer constamment les fosses périphériques dans lesquelles les murs de pierre allaient s'élever. Pour protéger leur chantier contre la descente du sable, ils avaient manifestement mis en place des infrastructures spéciales : A. Lézine a découvert qu'aux angles Nord-Est et Sud-Est du Lac, une sorte de « perré », constitué de rangs d'une seule brique disposés en gradin avait été posé sur la pente abrupte taillée dans la *gezira*, afin de bloquer un glissement éventuel des sables ⁽³⁾. D'autre part, l'espace triangulaire subsistant entre

⁽¹⁾ Pour les références aux différents lacs sacrés connus voir A. Lézine dans Montet, *Lac Sacré*, p. 15 n. 5-7, p. 16 n. 1-2.

⁽²⁾ Montet, *Lac Sacré*, 16 et n. 2. Les journaux de fouilles montrent que Pierre Montet

fut longtemps réticent à l'égard de cette hypothèse, à laquelle il s'était finalement rallié en 1952 (*Les énigmes de Tanis*, 37).

⁽³⁾ Voir fig. 1 bis. — Cf. Montet, *Lac Sacré*, 16-17, cf. pl. II et pl. XLI.

le mur coffrant le bassin et le talus de sable a été nécessairement remblayé par la suite jusqu'au niveau du sol général du temple. Or, à l'Est comme à l'Ouest, sur les flancs des tranchées verticales que nos devanciers avaient taillées à l'aplomb extérieur des murs du lac, apparaissaient en coupe d'énormes loupes de gravats calcaires; les nivellements et observations faits par la Mission Française des Fouilles de Tanis en 1966 ont montré que ces masses de pierrailles n'étaient pas, comme Montet et Lézine le supposaient, des déchets de taille accumulés par les carriers médiévaux, mais qu'elles représentaient plutôt un remblai mis en place par les constructeurs antiques du Lac Sacré⁽¹⁾.

Il conviendra donc de pouvoir porter sur le plan toutes les substructures et dispositifs de destination pratique ou rituelle dont on a retrouvé ou retrouvera les traces autour du Lac et de les considérer en coupe de manière à reconstituer au mieux l'histoire de la construction du bassin sacré, de l'occupation de ses rives, de sa destruction et de l'abandon de ce quartier de San el-Hagar.

Pour rechercher et dater les couches et structures révélatrices des travaux de construction, d'aménagement riverain et de démolition du Lac Sacré, la zone comprise entre la partie dégagée du mur Ouest de ce lac et le bord oriental du temple de Khonsou, soit un quadrilatère d'environ 50 m sur 30 m, constitue un chantier d'autant plus intéressant que l'étude s'en coordonne avec les travaux en cours sur le Lac et sur le temple. Ce secteur présente l'avantage d'avoir été assez peu touché par les fouilles antérieures qui ont tout juste révélé l'existence de structures enfouies : le sondage ouvert par P. Montet en 1947 pour repérer le mur Ouest, puis, en 1948 le creusement d'une tranchée en pente destinée à haler les pierres que fournissait la démolition de ce mur, avaient entraîné le dégagement de deux constructions de brique crue :

1°) un massif haut s'insérant à la manière d'un coin entre le revers du mur du Lac et des couches de sable terreux qui recouvrent le talus de la *gezira* : = *Bâtiment Lac B n° 2* (fig. 2, u).

2°) immédiatement à l'Est du bâtiment précédent, les fondations de ce qui était, aux yeux de P. Montet, une « maison » carrée et qui se présentait, après sa fouille, comme un caisson de 11 m (Est-Ouest) sur 12,50 m (Nord-Sud) accroché à la pente sableuse : = *Bâtiment Lac B n° 1* (fig. 2, s; fig. 1).

(1) *CRAIBL* 1967, 601.

La disposition exacte de ces bâtisses, trop brutalement et rapidement fouillées, et leur relation chronologique et fonctionnelle avec le Lac Sacré constituent un des premiers problèmes que nous devons considérer.

* * *

B. — LA XXV^e CAMPAGNE.

par Jean YOYOTTE et Philippe BRISSAUD

La XXV^e campagne a eu lieu du 1^{er} décembre 1976 au 30 janvier 1977, avec la participation de Jean Yoyotte, Philippe Brissaud, Jean-Michel Yoyotte, Axelle Rougeulle, Jocelyne Berlandini; M. Saïd es-Sâwi représentant le Service des Antiquités.

I. LE TEMPLE DE KHONSOU.

1^o) *Recherche stratigraphique* : gezira naturelle ou sable rapporté.

Deux tests ont été faits pour réunir de premiers éléments d'information sur ce problème. A 12 m à l'Ouest de l'angle Nord-Ouest du mur-caisson, une fosse a été creusée (Sondage 1976-II) qui a permis d'atteindre le sable propre (sinon natif) à moins d'un mètre de profondeur, au-dessous du sol actuel (fig. 2, l). Cependant, à 12 m au Sud de cet emplacement, un plan édité en 1933 notait que près de l'angle Nord-Est du vaste soubassement de brique crue que P. Montet comparait à une *ziggourat* mésopotamienne, un sondage en « entonnoir dans le sable » avait révélé à la cote — 1,60 ⁽¹⁾ un ancien « sol » (fig. 2, j) marqué par la présence d'une « partie de dallage » ⁽²⁾. Nous avons situé puis nettoyé cette

⁽¹⁾ Tous les nivellements effectués sur le site sont réalisés à partir d'une cote de base unique, le *niveau zéro d'Anta*, qui n'a pas encore pu être raccordé au niveau zéro général. Ce niveau zéro d'Anta fut établi par l'architecte de la Mission Montet J.L. Fougerousse, et matérialisé par ses soins sur un bloc de calcaire appartenant à un reste de dallage

situé à quelques mètres au Nord du bâtiment de Ptolémée IV dans le secteur dit d'Anta. Lors des travaux de la MFFT en 1966, un nouveau repère fut matérialisé et reporté en divers points du site (cf. J. Yoyotte, *CRAIBL* 1967, 595).

⁽²⁾ P. Montet, *Les Nouvelles Fouilles de Tanis* (1929-1932), pl. XXXV.

LÉGENDE DE LA FIG. 2.

a, a'	: murs-caisson latéraux nord du Temple d'Amon.	w	: bâtiment Lac B n° 4.
b	: four à chaux.	x	: affleurement de la chaîne de décombres qui recouvre le mur ouest du Lac Sacré.
c	: four à chaux.	y	: mur ouest du Lac Sacré.
d	: niche aménagée dans l'épaisseur du mur.	y'	: escalier.
e	: dépôt de fondation.	z	: sondage sur l'arrière du mur ouest du Lac Sacré, qui a fait apparaître le bord du bourrage encore en place.
f	: four à chaux.	A.B.C	: repères pour le positionnement de la coupe générale Est-Ouest.
g	: four à chaux.	D.E.F	: repères pour le positionnement de la coupe fig. 12.
h	: four à chaux.	G.H.I.J	: repères pour le positionnement du plan de détail fig. 9 et des élévations correspondantes fig. 10.
i	: fosse peu profonde qui contenait des briques, de la cendre, de gros ossements et des tessons.		
j	: ancien sondage Bucher-Fougerousse (mars 1932).		
j'	: bande de terrain antique non touchée par les fouilles de la Mission Montet de 1932, 1948 et 1951.		sable jaune propre.
k	: fosse contenant des cendres, de petits ossements et des tessons.		couches terreuses diverses.
l	: sondage 1976-II.		mur de briques.
m	: grande fosse contenant des cendres, de nombreux petits ossements, des tessons, des éclats de calcaire et divers petits objets.		amas de briques.
m'	: sondage effectué dans la fosse m, et mené jusqu'au sable propre.		nombreux fragments de briques mêlés au sol environnant.
n	: fosse qui contenait des cendres, du charbon de bois, des ossements et des éclats de calcaire.		amas de fragments de calcaire.
o	: bâtiment Lac A n° 4.		mur et escalier du Lac Sacré.
p, p'	: bâtiment Lac A n° 2.		fosse à remplissage cendreux.
q	: bâtiment Lac A n° 1.		chaîne de décombres qui recouvre le mur ouest du Lac Sacré.
r - r''	: bâtiment Lac B n° 3.		bloc de calcaire.
s	: bâtiment Lac B n° 1.		
t	: bâtiment Lac A n° 3.		
u	: bâtiment Lac B n° 2.		
v	: bâtiment Lac B n° 5.		

- A—A— limites générales des fouilles de la MFFT de 1965 à 1977.
- A—A— limites de secteurs partiellement fouillés par la MFFT en 1976 et 1977.
- A—A— limites générales des fouilles de la Mission Montet.
- A—A— limites de fouilles effectuées par Petrie.
- structures dégagées uniquement par la Mission Montet.
- ↑ coupes stratigraphiques ou élévations relevées.

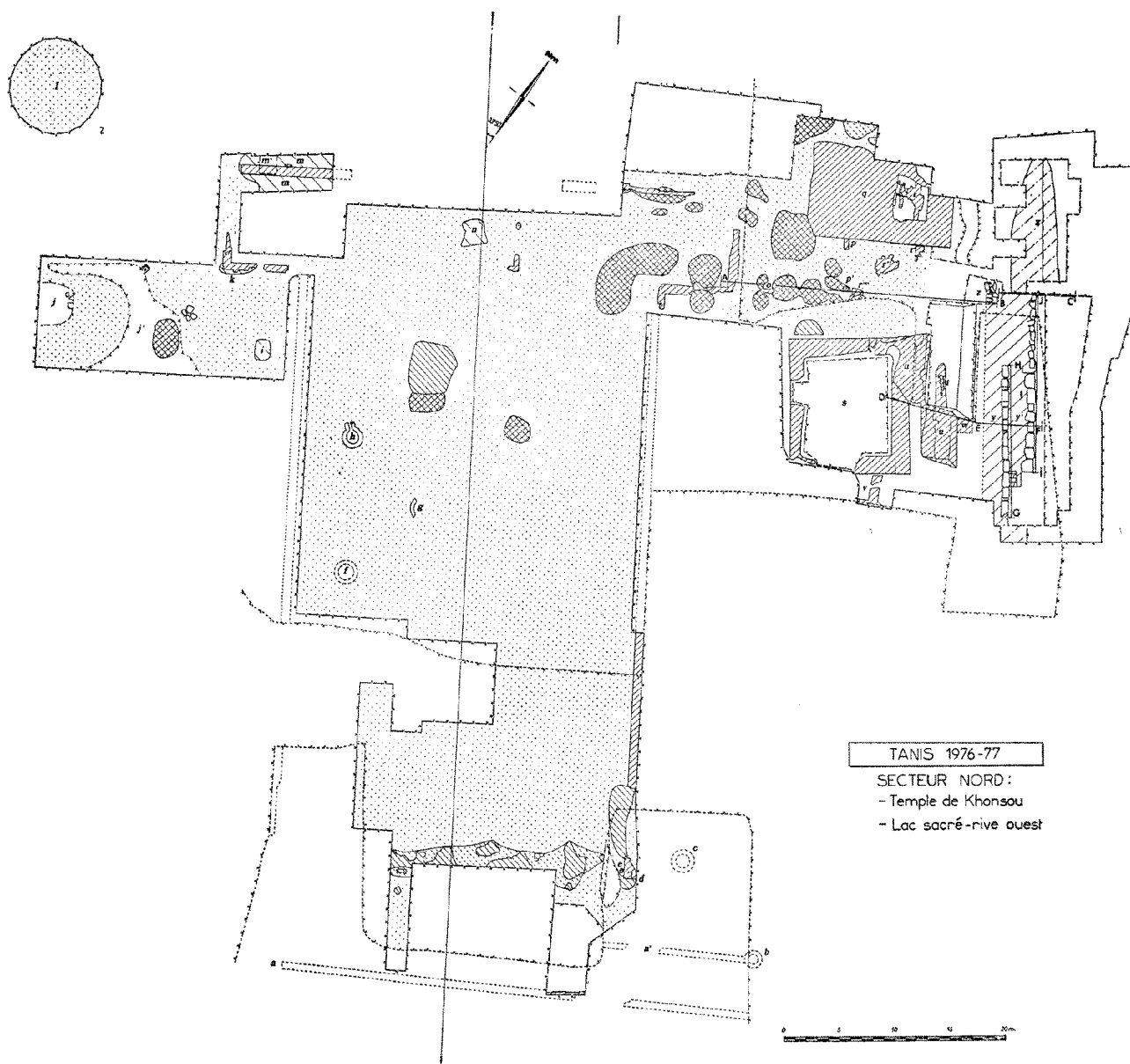


Fig. 2. — Tanis. Plan général des fouilles MFFT — XXV^e et XXVI^e campagnes (MFFT 1977, Ph. B.).

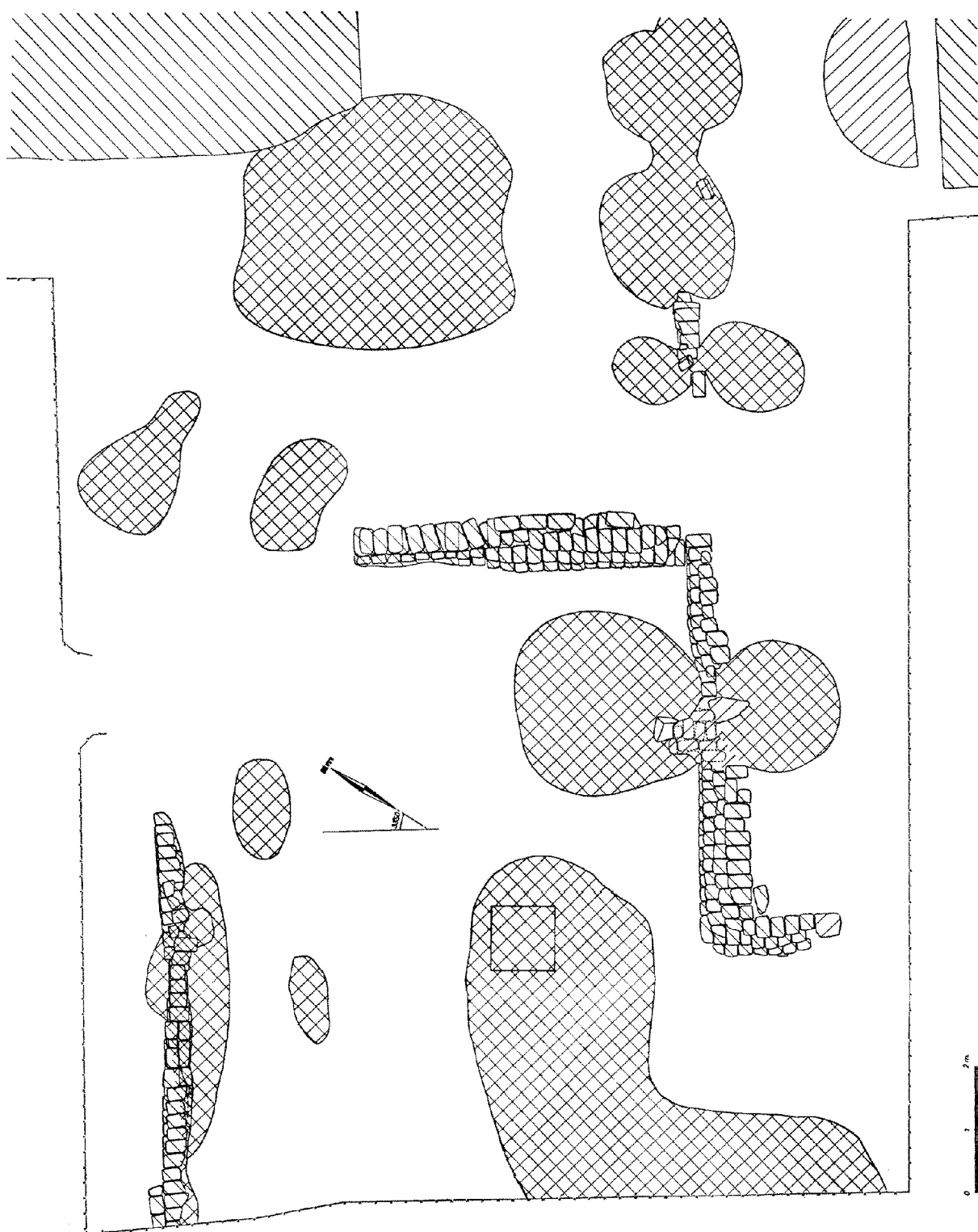


Fig. 3. — Temple de Khonsou. Plan du secteur du côté Est du pylône (MFFT 1976-77, F

excavation pour tenter de vérifier cette donnée (Sondage 1976-III). L'opération a montré que le creusement de l'entonnoir avait défoncé, en surface, des structures de brique crue; de petits blocs de calcaire — serait-ce les restes dispersés du « dallage » indiqué? — se trouvaient épars dans le remblai de l'entonnoir entre — 1,88 et — 1,94 de profondeur. On est descendu jusqu'à — 2,21 m sans toucher le fond de l'excavation. La suite de l'opération a dû être différée; impliquant la remise au jour de l'angle Nord-Est de la présente *ziggourat*, actuellement surchargée de *radîm*, elle fera partie du dégagement systématique de l'aire située entre ce grand bâtiment et le mur Ouest de Khonsou.

2°) *Etude du caisson correspondant au môle oriental du pylône* (fig. 2, Pl. XXXIX, A).

L'intérieur du môle, déjà fouillé par Montet en 1951, a été soigneusement nettoyé jusqu'au sable propre. Le mur-caisson a été dégagé sur toute sa périphérie et partiellement démonté. Complètement détruits à l'angle Nord-Est et très détériorés en plusieurs endroits, les murs n'étaient pas des mieux conservés. On a constaté toutefois que le caisson était fondé en gradin sur le talus de sable, la plupart des briques du rang arrière de l'avant-dernière assise étaient placées obliquement par rapport à l'alignement normal des autres assises, et que, dans les angles, les segments du caisson viennent simplement buter les uns contre les autres (au lieu d'être appareillés l'un avec l'autre).

II. LE MUR OUEST DU LAC SACRÉ.

La tranchée de 36 m de long sur 9 m de large au minimum que les terrassements de Montet (1948-1950) puis les opérations de 1965 et 1966 avaient constituée a été nettoyée des terres qui s'y étaient accumulées depuis dix ans. Dans la zone creusée en 1969, on a redressé la coupe Ouest, où l'érosion éolienne avait d'ailleurs mis entretemps en relief certaines données stratigraphiques, nettoyant notamment le front Est des amas de gravats placés en bourrage derrière le mur du Lac. Le sommet et les premières pentes de la chaîne de décombres qui court parallèlement au parement ont été nettoyés de la terre d'alluvionnement et des petits gravats qui en constituent la couche supérieure (fig. 2, x; Pl. XLIV, A).

Une dizaine de fragments portant de pauvres restes de décors et d'inscriptions est apparue (morceaux de corniche à gorge rayée, débris de frises de cartouches, joli éclat d'une grande inscription monumentale d'époque saïte, etc.). Vers le milieu de la tranchée, une fois enlevés les gravats et la terre, on a pu voir qu'en trois endroits, en avant de la ligne présumée du parement, des blocs contigus et posés bien à plat paraissaient faire partie d'une construction en place (Pl. XLIV, A), ce qui venait suggérer la présence d'un escalier.

III. LES INSTALLATIONS ENTRE LE MUR OUEST DU LAC ET LE TEMPLE DE KHONSOU.

On a choisi pour commencer une bande de terrain courant du bord Est du pylône de Khonsou en direction du mur occidental du Lac Sacré (Sondage 1976-I). La fouille a trouvé, directement sous le sol actuel, les arasements d'un gros bâtiment de brique, longs de 13,10 m. (Est-Ouest) et larges de 8,60 m (Nord-Sud), fortement érodés sur leur côté Nord (= *Bâtiment Lac A n° 1* : fig. 2, q; Pl. XLII, B). Ce bâtiment énigmatique se présente, à l'heure actuelle, comme une grosse plateforme de brique crue, fondée dans sa partie Ouest sur le bord de la pente de sable qui plonge vers le Lac, et dans sa partie Est sur les amas de gravats placés, comme on l'a dit plus haut, en bourrage derrière le mur du Lac; dans cette partie, la plateforme est bordée par des murs larges et fondés beaucoup plus profondément à travers la couche de gravats. Les briques sont du module « Nectanébo I^{er} » comme celle du mur-caisson du temple de Khonsou⁽¹⁾. Dans une excavation postérieure à la désaffectation de cette structure, et qui a défoncé la zone du radier et partiellement entamé le mur Sud, une trentaine de monnaies se trouvait incorporée, éparse, dans la terre de remblaiement; les exemplaires

⁽¹⁾ La durée d'utilisation de ce module « Nectanébo » est très délicate à établir. Les problèmes de datation des structures implantées dans la moitié Est de l'espace délimité par l'enceinte de Psousennès (Fond du Grand Temple, Temple de Khonsou, Porte du Nord, Lac Sacré) ont amené P. Montet et A. Lézine à émettre plusieurs séries de raisonnements

dont la logique interne et l'aspect contradictoire ont de quoi déconcerter (cf. note suivante). Une note de mise au point sur ce sujet est en préparation. En ce qui concerne le Temple de Khonsou et le Fond du Temple d'Amon, voir en particulier P. Montet, *Les énigmes de Tanis*, 29, 35-36 et A. Lézine, *Kémi* 12, 51-57.

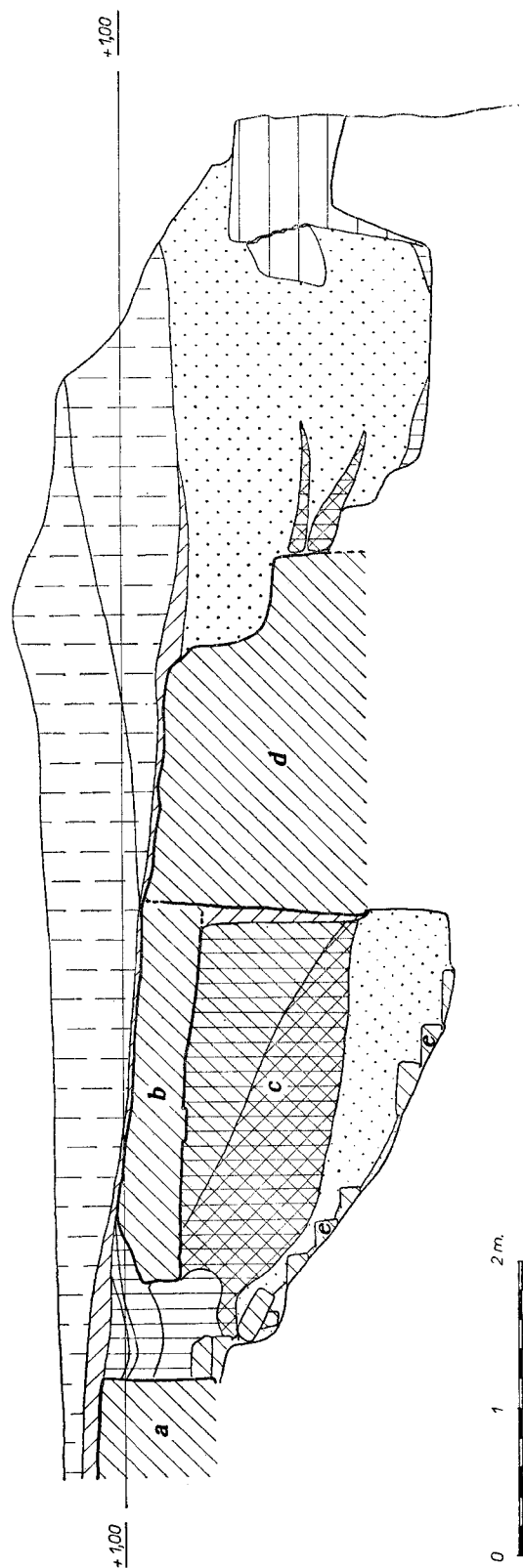


Fig. 4. — Coupe Est-Ouest sous le Bâtiment Lac A n° 1 (MFFT 1976-77, Ph. B.).

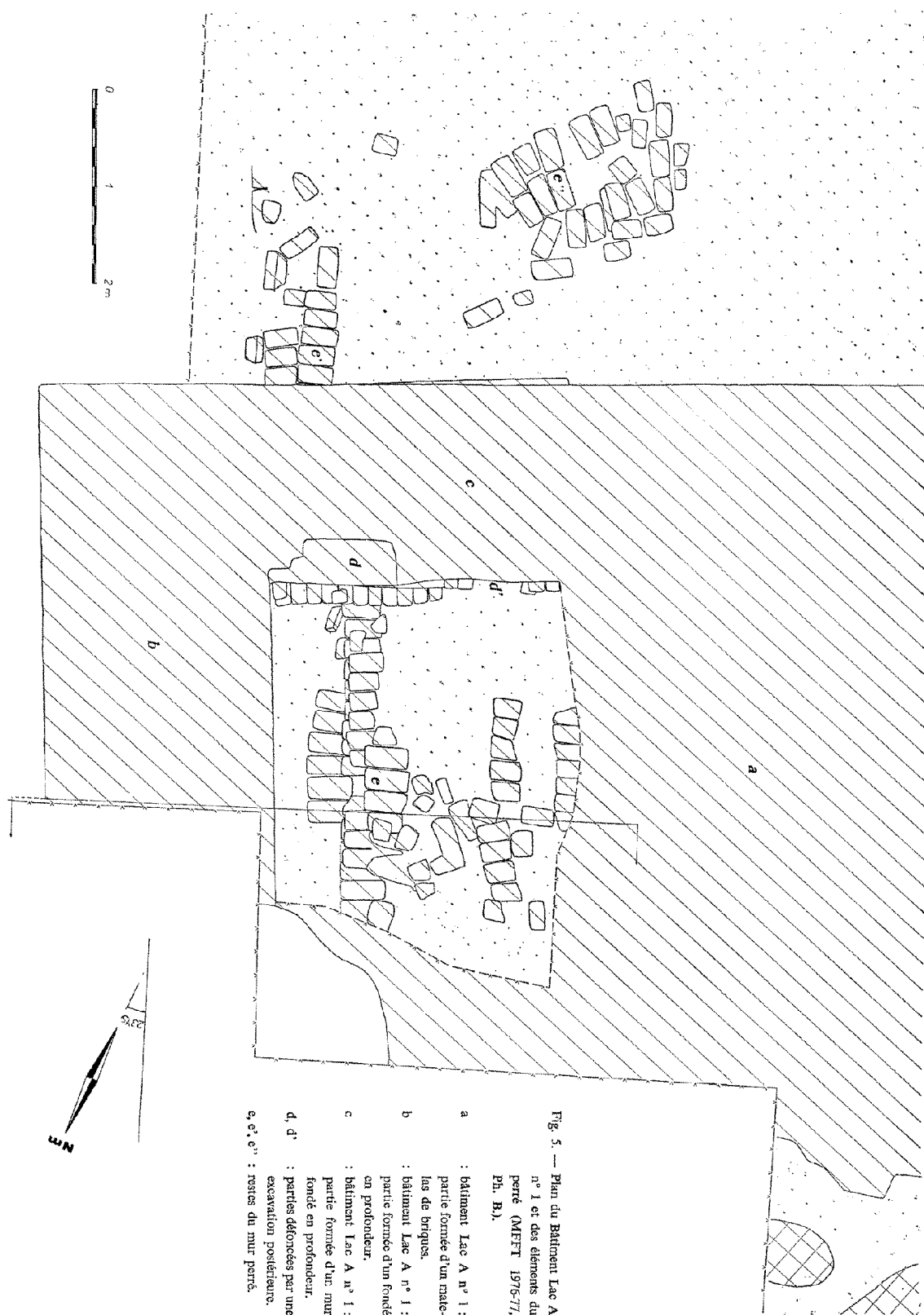
- a, b : Bâtiment Lac A n° 1 : partie formée d'un matelas de briques.
- c : couche de gravats de calcaire.
- d : partie défoncée par une excavation postérieure.

nettoyés datent de l'époque lagide. Au-dessous de ce massif, plusieurs rangs d'une seule brique d'épaisseur, rangs actuellement disjoints ou presque totalement détruits, semblent bien représenter les vestiges d'un « perré » comparable à ceux découverts par la Mission Montet aux angles Nord-Est et Sud-Est du Lac Sacré (= *Bâtiment Lac B n° 3* : fig. 2, r-r'''). L'implantation stratigraphique du *bâtiment Lac A n° 1*, qui apparaît plus récent que le perré (établi au début des travaux d'aménagements du Lac Sacré) et que le remblai de gravats (déposé au terme de la construction), montre que ce massif de brique a été bâti alors que la muraille du Lac était élevée. L'ensemble de ces constatations semble remettre en question la datation qu'A. Lézine proposait pour l'aménagement du Lac Sacré : l'époque ptolémaïque ⁽¹⁾.

L'élargissement vers le Sud du sondage 1976-I a permis de retrouver le prolongement des restes présumés du perré disloqué (= *Bâtiment Lac B n° 3* : fig. 2, r-r'''); et d'examiner en coupe les différentes couches de terrain qui, entre le sol actuel et la *gezira*, plongent en direction du Lac : sous les terres d'apport récent, le remblai de gravats de calcaire tassés, et plus ou moins liés par de la terre, va en s'épaississant d'Ouest en Est; cette couche caractéristique repose sur plusieurs couches de remblais antiques qui recouvrent des lambeaux malmenés du perré; l'aspect varié de la stratigraphie suggère la complexité des opérations liées à l'aménagement du Lac Sacré.

⁽¹⁾ Les datations proposées par la Mission Montet pour la construction du Lac Sacré demeurent sensiblement contradictoires. P. Montet, dans *Les Enigmes de Tanis*, 37-38, estime que le bassin devait être l'œuvre de Nectanébo I, car il s'intégrait bien dans le projet architectural de ce pharaon. Il maintient sa position dans le *Lac Sacré* (p. 95-96) en admettant la possibilité de travaux ayant duré jusqu'à l'époque ptolémaïque, car A. Lézine indique (*o.c.*, 33-35) que le mur « perré » doit être postérieur à Nectanébo I à cause du module de ses briques (briques Nectanébo = $40 \times 20 \times 12$, briques « perré » = $36 \times 18 \times 12$). Or les travaux de cette

campagne ont permis de mettre au jour des éléments *assez dégradés* du mur « perré » (*Bâtiment Lac B n° 3*) : le format des briques (= $36-42 \times 18-20 \times 12$) devra être vérifié; en outre, le *Bâtiment Lac B n° 1* paraît constitué de briques de format Nectanébo. Le système de datation par le module des briques se doit donc d'être sérieusement reconsidéré (cf. note précédente). En tout état de cause, une étude du module des briques employées dans les installations qui se rencontrent sur la rive du Lac, devra être menée systématiquement lorsque le progrès des dégagements le permettra.



IV. SURVEY GÉNÉRAL DU SITE.

La Mission a profité de son séjour pour examiner, comme à l'ordinaire, la surface des différents secteurs du *tell*. Les nombreux tranchées et trous laissés par le passage des militaires ne paraissent pas avoir sérieusement endommagé le sous-sol antique. Ces excavations n'ont le plus souvent tranché que dans des zones d'accumulation plus ou moins récentes, dans des pentes de détritrus, voire dans du *radîm* de fouille. Sur la ligne de crête des collines qui bordent à l'Ouest le secteur dit d'Anta (« Chaîne Montet »), elles ont toutefois fait apparaître toute une série de gros massifs de brique crue (enceinte?) dont la disposition a été rapidement relevée.

Des éléments céramiques intéressants qui, dans divers secteurs, avaient été rejetés à l'air libre par ces sondages improvisés ou par le ravinement, ont été ramassés; on notera une anse de jarre portant l'estampille latine « HERACLID(US) ».

A l'intérieur du Grand Temple d'Amon, l'étroite zone peu touchée par les fouilles de la Mission Montet qui borde à l'Ouest le groupe de tombeaux royaux et qui constitue l'ultime témoin stratigraphique de ce secteur important a été relevée en plan et en coupe.

Dans le secteur de la nécropole royale comme vers les angles Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Ouest de la grande enceinte, là où la masse de cette enceinte a été mise à nu par les fouilles, la paroi de brique crue est chaque année de plus en plus corrodée en surface et entaillée par de profondes ravines d'érosion. Ces dégradations s'expliquent par le fait que les fouilleurs ont enlevé la terre noire qui, produite par la décomposition des assises supérieures du mur, en était venue à former un talus protecteur, puis ont défoncé profondément le sol au pied de la muraille. Cette modification du profil d'équilibre par augmentation de la pente et abaissement du niveau de base a provoqué une reprise active de l'érosion pluviale (Pl. XLII, A), les eaux ruisselant avec une force accrue. Depuis des siècles, le modelé du quartier des temples, et notamment le relief formé par les enceintes, était à peu près stable. Les excavations béantes laissées par les fouilleurs entraîneront, si l'on n'y prend garde, la dégradation du paysage remarquable qu'offre le *tell* et des structures archéologiques conservées. Tenant compte de la pluviosité

de la région, pluviosité dont les effets sont accrus par une forte érosion éolienne, il conviendrait de tendre à reconstituer un profil d'équilibre et de rétablir, au moins, le niveau antérieur aux fouilles, une fois le décapage archéologique poussé jusqu'au substrat de sable. Une des applications de ce principe serait notamment de renfouir les caveaux dans du sable et d'en rétablir l'accès normal, par les puits, le jour où l'on pourra consacrer les fonds nécessaires à la restauration et à la conservation de la Nécropole royale.

A la demande de M. l'Inspecteur en chef des Antiquités de l'Est du Delta, la configuration archéologique des terrains situés sur la marge Ouest des collines méridionales, au-delà de la route asphaltée et du canal qui la longe, a été examinée. Dans cette zone, les pentes de détritiques anciens provenant des installations qui occupaient dans l'Antiquité le haut des collines n'existent plus que sous une faible épaisseur et une faible densité et elles disparaissent rapidement au-delà du canal. Une série de sondages, entrepris selon les indications de M. Saïd es-Sâwi dans une zone contestée entre le Service des Antiquités et certains exploitants agricoles, a confirmé l'apparente stérilité archéologique de l'aire la plus basse. Une fouille systématique de cette aire aurait peu de chances de mettre au jour des débris ou des installations de quelque intérêt; au mieux des coupes transversales pourraient-elles montrer à quel niveau passait la limite entre les décharges des habitations et la terre cultivable à la fin de l'Antiquité.

Grâce à l'obligeance de M. Mohammed Musallami, nous avons pris rapidement note de trois fragments inscrits que les gardiens du Service avaient récupérés en divers points du site durant les années précédentes et mis à l'abri dans le Rest-house du Service. Un d'entre eux présente un intérêt particulier : un gros éclat de calcaire conservant la fin du prénom royal *Aâ-seh-rê* (fig. 5 bis), couramment attribué à un des souverains hyksos ⁽¹⁾; il s'agit très probablement d'un vestige du grand pilier carré que Mariette avait exhumé dans les années 1860 et que Petrie n'avait pu retrouver en 1884 ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Gauthier, *LR* II, 145. — ⁽²⁾ A. Mariette, *Mon. Div.*, pl. 103; F. Petrie, *Tanis* I (1883-1884), 9, pl. III, 20.

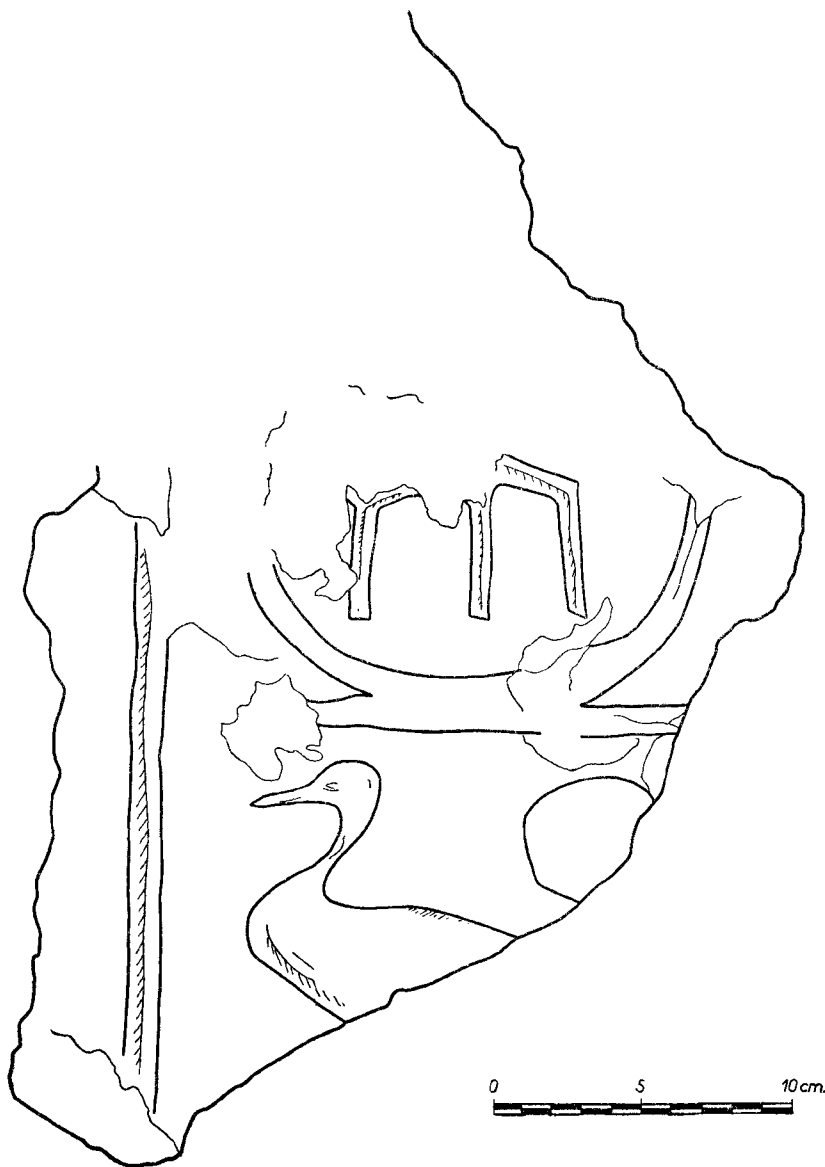


Fig. 5 bis. — Cartouche d'*Aâ-seh-rê* (MFFT 1976-77, J.B.).

V. COLLATIONNEMENT DU DÉPÔT EXTÉRIEUR DE BLOCS ET DE GROS FRAGMENTS DE SCULPTURES.

On a pointé à partir du fichier que la Mission avait constitué au long des trois précédentes campagnes les fragments qui se trouvaient encore aux abords des maisons de la Mission et ceux que M. Mohammed Musallami avait pu abriter dans le grand hall du Rest-House du Service des Antiquités. Certains blocs, souvent endommagés, ont été récupérés sur les pentes du *kôm* où se dresse la grande maison de la Mission ou dans des tranchées proches où ils avaient été employés. Au terme de l'opération, il est apparu que sept blocs ont dû être détruits et que sept beaux fragments de calcaire, ainsi que deux morceaux de statues — une grande tête d'Amon et un bassin de Sekhmet — ont été manifestement dérobés. Un rapport détaillé a été rédigé, dont une copie a été prise par le Service des Antiquités qui a reçu une documentation relative aux pièces volées ⁽¹⁾.

A la faveur du récolement, un relevé systématique de certains fragments de sculpture mal connus (dessins cotés, photographies, notes de détail) a été fait pour compléter la documentation figurant dans les archives de la Mission Montet.

* * *

C. — LA XXVI^e CAMPAGNE.

par Philippe BRISSAUD

La XXVI^e campagne a eu lieu du 1^{er} Mai au 12 Juillet 1977 avec la participation de Jean Yoyotte, Philippe Brissaud, Axelle Rougeulle, Yvon Gourlay, Michel Dewachter, M. Saïd es-Sâwi puis M. Mahmoud Yassin Shahbo représentant le Service des Antiquités. Le programme mis en œuvre lors de la XXV^e campagne a été normalement poursuivi.

⁽¹⁾ Une seconde recherche des blocs présumés détruits, faite au cours de la XXVI^e campagne, s'est révélée infructueuse.

I. LE TEMPLE DE KHONSOU.

1^o) *Etude du mur-caisson du môle occidental du pylône.*

La Mission Montet avait fortement déchaussé les segments Sud et Ouest du mur-caisson, mais n'avait que peu touché au segment Nord. Laissant l'espace central du môle Ouest pour un nettoyage ultérieur, nous avons redégagé entièrement le mur-caisson, et trouvé les angles Nord-Ouest et Sud-Est totalement détruits par l'érosion (fig. 2; fig. 6; Pl. XXXIX, B). Le démontage des lits de briques a permis une étude technique qui a confirmé les constatations enregistrées sur le môle Est (cf. plus haut) : segments presque entièrement indépendants les uns des autres, briques placées de chant au point de contact entre deux segments, murs fondés en gradin sur la pente de sable, et révélé certaines particularités nouvelles de son appareillage : lits de briques partiellement lacunaires (fig. 6, f), briques en saillie par rapport à la maçonnerie (fig. 6, a, b). Le segment Nord présente trois caractères très particuliers : le premier lit est formé de briques posées à plat dans sa partie Ouest, et de briques posées de chant dans sa partie Est; son niveau de fondation est inférieur de 60 à 70 cms par rapport à celui des segments Ouest et Sud (le niveau de fondation des trois segments du môle oriental du pylône était pratiquement le même); la présence dans le sous-sol d'une forte accumulation de cendres a entraîné des tassements qui ont sensiblement disloqué le mur et brisé des briques (fig. 6, b). On peut se demander si un tel phénomène n'a pas eu de fâcheuses répercussions sur la construction de pierre elle-même.

Au Nord comme au Sud-Ouest, la fouille a révélé que les fondations du pylône se trouvaient en contact avec des fosses remplies, principalement, de cendres, d'ossements brûlés et de débris de céramiques. Vers l'angle Sud-Ouest, où le terrain avait été spécialement malmené par les ouvriers de P. Montet, puis par l'érosion, ces dépôts ne se rencontraient plus que sur une étendue et une épaisseur faibles, entre la pente de sable de la tranchée de fondation et le mur-caisson; ils semblent pratiquement contemporains de l'érection de ce mur (fig. 2, k; fig. 6, c). La fosse du Nord (Pl. XL, A), dont la fouille a seulement été commencée au cours de cette campagne, est immédiatement antérieure à la construction du segment septentrional du môle Ouest du pylône, la dernière phase de son remplissage étant contemporaine de la construction du caisson (fig. 2, m; fig. 6, d). Un sondage profond

(fig. 2, m'; fig. 6, e) pratiqué après démontage complet d'une section du mur-caisson a permis d'analyser le remplissage de cette fosse. Immédiatement après le creusement de l'excavation, une couche de terre noire et grasse (fig. 7, g) a tapissé le fond de sable jaune (fig. 7, h); elle fut recouverte par une épaisse et assez homogène couche de sable très terreux et cendreux (fig. 7, f); la couche de sable jaune feuilleté de fins lits cendreux (fig. 7, e) qui repose sur elle, pourrait avoir correspondu à un arrêt momentané de l'activité accompagné d'un glissement du sable des parois; une couche de cendres dense, devenue très compacte, fut ensuite déversée (fig. 7, d); à partir de ce niveau, furent simultanément élevé le mur-caisson (fig. 7, b) et poursuivi le remplissage par une couche de sable cendreux (fig. 7, c); au Nord du mur, cette couche paraît n'avoir été que peu défoncée par les travaux de la Mission Montet; elle est actuellement recouverte par une couche d'accumulation, provenant en grande partie de l'érosion du mur-caisson, resté de longues années à l'air libre. L'examen des quatre coupes du sondage *m'* semble indiquer que le centre de la fosse se trouve au Nord-Est de ce secteur. Le remplissage, et principalement les couches *d* et *c*, a livré une quantité énorme de cendres, d'ossements brûlés de mammifères, d'ossements brûlés d'oiseaux, d'arêtes de poissons, d'éclats de calcaire, de tessons et de miettes céramiques dont on croirait qu'elles sont les restes de poteries volontairement concassées. Divers objets, dont certains brisés, se mêlent aux cendres, ossements et débris gros et petits de terre cuite : un minuscule modèle de tête de bœuf (Pl. XL, B a), une figurine d'Anubis, une perle, plusieurs fragments de récipients, en faïence, une coupelle (Pl. XL, B b), quatre clous, deux anneaux, un bracelet, et environ quatre-vingts fragments divers, en bronze; une lame en fer; plusieurs fragments d'objets de pierre dont une sorte de haut de canne en lapis-lazuli; onze « jetons » obtenus par la retaille de tessons, etc. La structure et l'étendue du trou ont de quoi déconcerter : la cavité semble trancher presque verticalement dans le sable sur ses fronts Ouest et Sud, et elle est remplie d'une superposition de couches nettement différenciées. Le remplissage supérieur a été repéré pour l'instant sur une aire d'au moins 8,50 m (Est-Ouest) et 3,50 m (Nord-Sud), et nous n'avons atteint le fond qu'à plus de quatre mètres au-dessous du niveau moyen de la *gezira* à l'extérieur du temple. La poursuite de l'exploration vers le Nord et l'Est demandera l'enlèvement préalable d'une très importante masse de *radîm*. Ce secteur de terrain soulève un problème singulier d'archéologie religieuse; en effet,

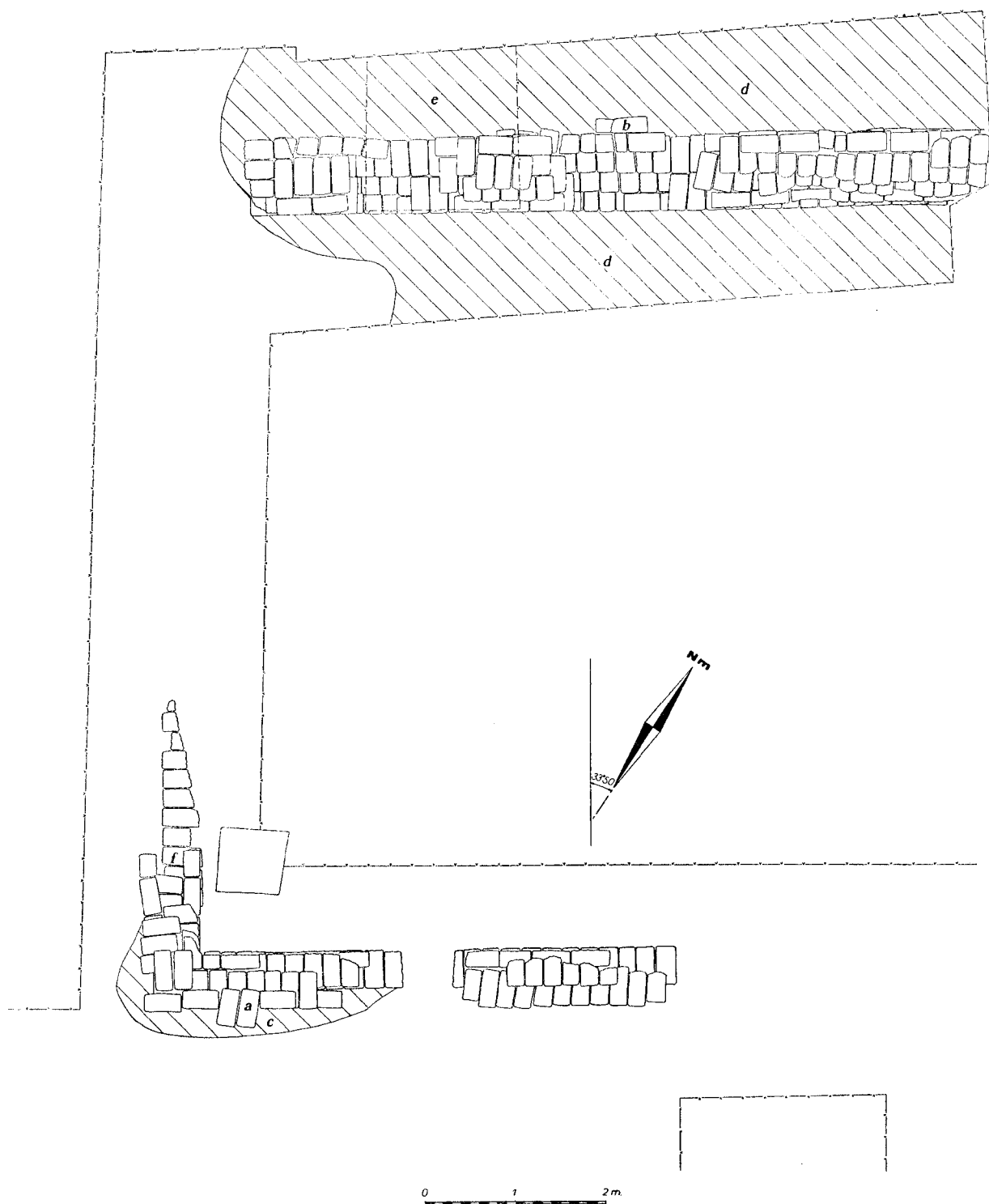


Fig. 6. — Temple de Khonsou. Plan du môle Ouest du pylône (MFFT 1977, Ph. B.).

- | | |
|-------------------------|--|
| a : briques en saillie. | d : grande fosse à remplissage cendreux. |
| b : briques en saillie. | e : sondage en profondeur. |
| c : poche cendreuse. | f : lacune dans la seconde assise. |

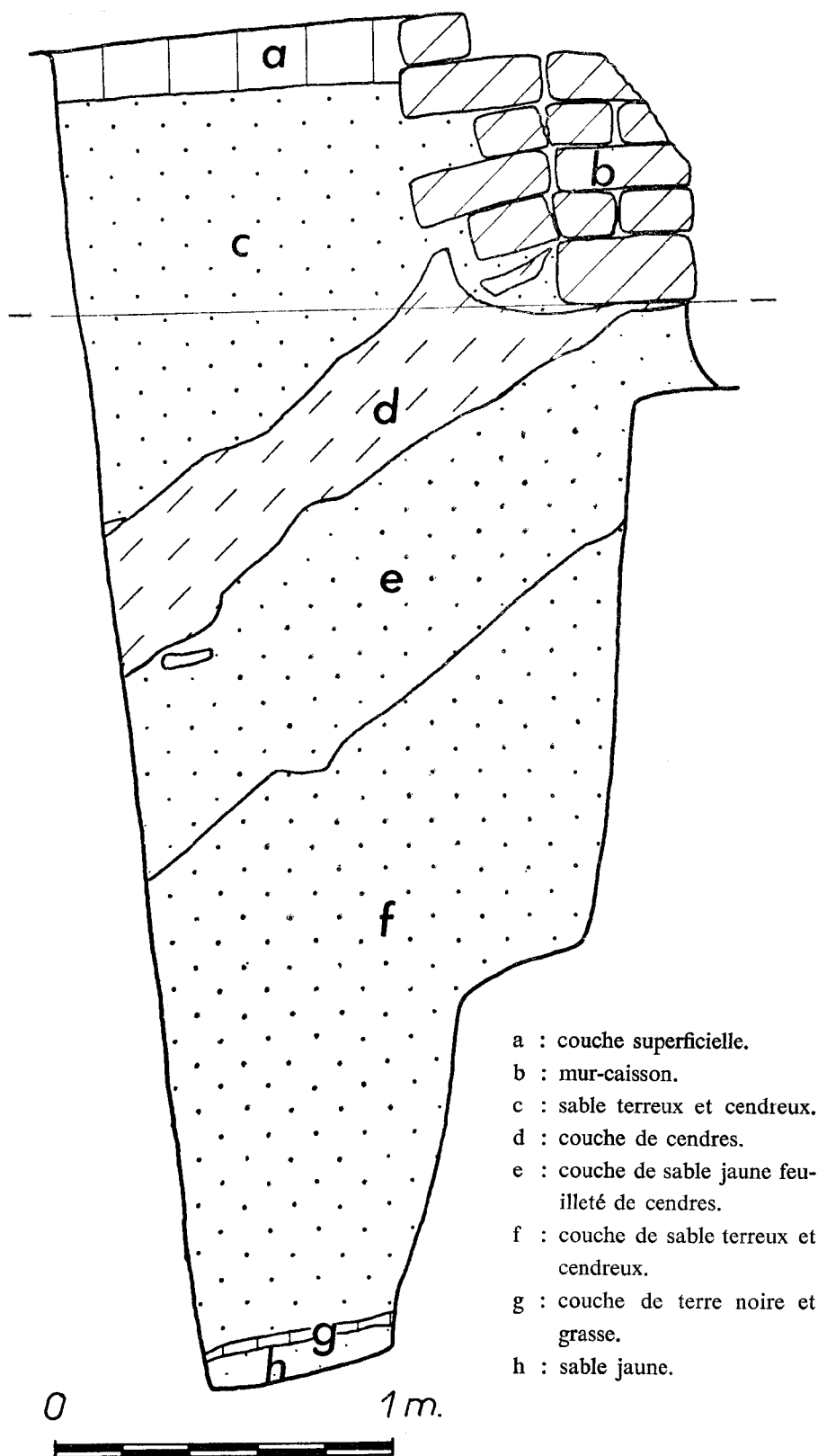


Fig. 7. — Coupe Est de la fosse Nord du môle Ouest (MFFT 1977, Ph. B.).

la configuration étonnante et la composition de ce formidable dépôt excluent totalement que nous soyons en présence d'une accumulation ordinaire de décharges, accumulation sur laquelle le monument de la XXX^e dynastie aurait été installé (en contradiction, d'ailleurs, avec les exigences rituelles de l'époque). La verticalité de cette excavation, profondément creusée dans du sable, prouve qu'elle a dû être remplie dans un délai extrêmement bref. L'existence d'anomalies dans la maçonnerie (briques en saillie), apparemment en rapport avec la présence des fosses, le fait que les dépôts de sable, cendres, ossements et débris divers aient été poursuivis en même temps que l'on posait les assises inférieures du mur-caisson suggère une pratique compatible avec le rituel de fondation, et peut-on croire liée à ce rituel.

En démontant les briques du segment Nord du mur-caisson pour effectuer le sondage *m'*, on a découvert, sous ce mur, deux figurines de bronze qu'on avait dû placer l'une sur l'autre, sur le sol constitué par le dépôt cendrex avant de poser la première assise de briques : un Harpocrate à coiffe moulante d'une hauteur de huit centimètres (Pl. XL, B c) et un Nefertoum marchant d'une hauteur de 9,5 cms (Pl. XL, B d); toutes deux sont munies, à hauteur de nuque, d'un anneau de suspension. Le nombre des images divines de bronze qui ont été trouvées *in situ* au cours de fouilles régulières n'est pas considérable et on manque au total d'informations archéologiques sur les usages de ce type innombrable d'objets. Dans le cas présent, des figurines d'un genre qui servait couramment aux particuliers à des fins prophylactiques ont été employées comme une sorte de dépôt de fondation. Le choix d'un dieu-jeune et d'un dieu-enfant paraît bien répondre, en l'occurrence, à deux aspects typiques de Khonsou, à la fois « Khonsou-Néfer-hotep » et « Khonsou-l'Enfant ».

2^o) *Fouille de la partie postérieure du temple de Khonsou* (fig. 2, fig. 8, Pl. XLI, A).

Le grand *kôm*, formé par des déblais que la Mission Montet avait rejetés de la portion centrale sur la partie arrière du temple, avait été presque entièrement arasé en 1969 et la fouille systématique amorcée⁽¹⁾. Cette fouille a été reprise et sera poursuivie jusqu'à achèvement complet : il s'agira, en l'occurrence, de

(1) *CRAIBL* 1970, 37.

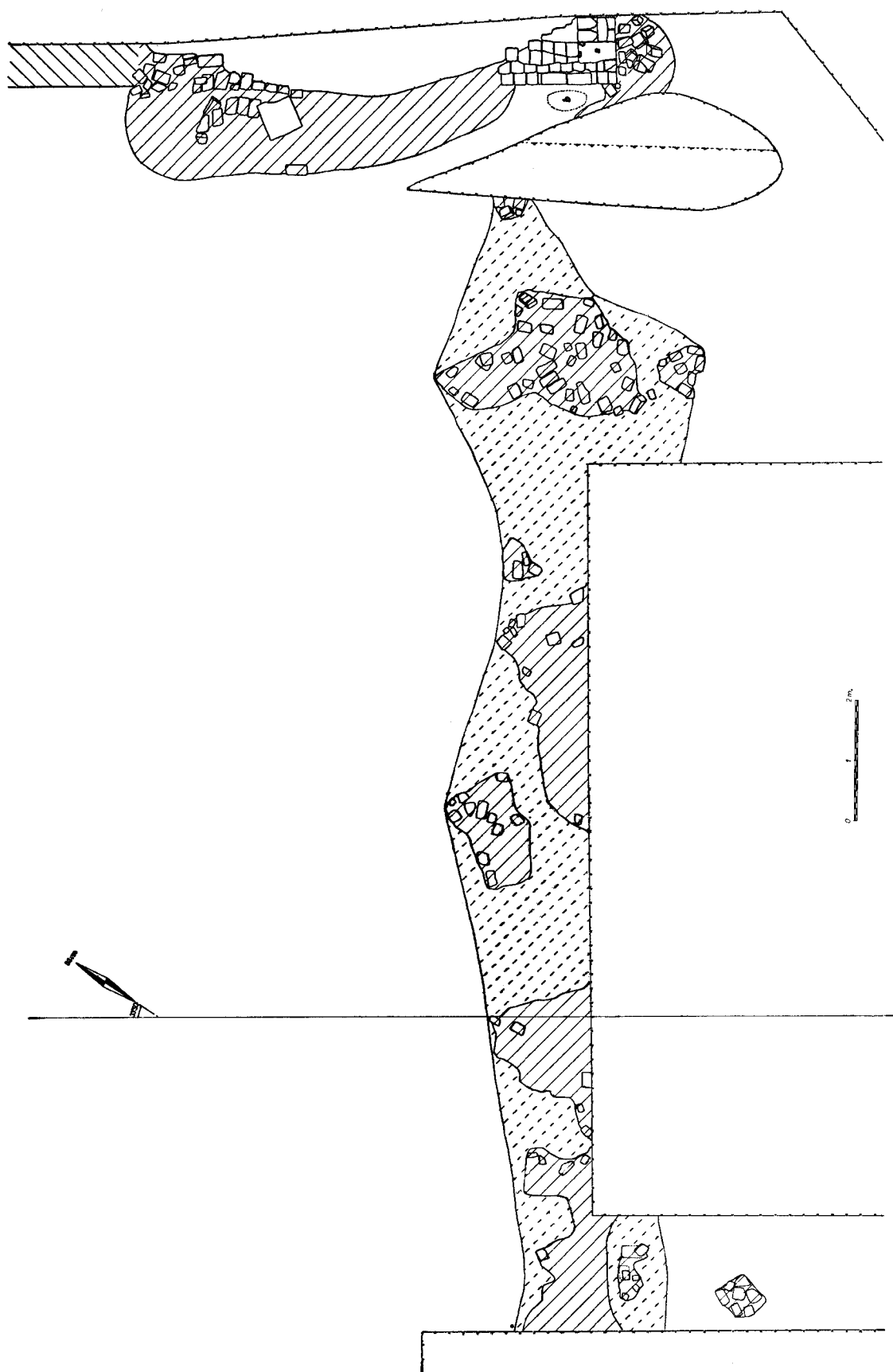
nettoyer jusqu'au sable toute la zone du fond, en poussant jusqu'aux arasements du caisson extérieur du Temple d'Amon, fondation du grand mur dont Nectanébo I^{er} avait enclos cet édifice. Les résultats suivants ont été obtenus :

a) en reprenant le vestige du segment Est du caisson que la Mission Montet avait atteint en 1951, les traces du retour d'angle marquant le départ du segment Sud qui délimitait le fond du temple ont été identifiées. A l'extrémité du segment Est du mur-caisson, on a reconnu les arasements d'une niche qui dut être plâtrée (Pl. XLI, A); aménagée sur la troisième assise du caisson, cette niche était liée, d'une manière ou d'une autre à un dépôt de fondation (fig. 2, d; fig. 8, a). En effet, en contrebas, quelques restes du dépôt lui-même, que les carriers avaient seulement écorné, ont été retrouvés dans le sable, en place (fig. 2, e; fig. 8, b) deux minuscules gobelets de faïence bleue, une grosse tablette de faïence vitrifiée en profondeur, de petites briquettes-échantillons de différentes substances (jaspe, feldspath, lapis-lazuli, argent, faïence bleue) (Pl. XLI, B), la dorure pulvérisée d'une plaquette de bois, les restes informes de petits objets de fer. La texture des faïences correspond fort bien aux techniques en cours sous la XXX^e dynastie⁽¹⁾.

b) dans le prolongement Est-Ouest du retour d'angle, des amas de briques crues représentent encore des témoins du segment méridional du mur-caisson (Pl. XLI, A) que les travaux des carriers et plâtriers ont éventré et presque anéanti sur toute sa longueur. Le positionnement du fond du temple de Khonsou soulevait un problème: A. Lézine, en fonction de considérations esthétiques, supposait que les murs latéraux de ce monument venaient s'accrocher sur le

(1) Plusieurs exemples de niches ou guérites, placées dans les angles des murs-caisson, et généralement avoisinées de dépôts de fondation, existent à Tanis; J.L. Fougerousse dans P. Montet, *Nouvelles Fouilles de Tanis*, fig. 30, p. 136, pl. XXXIX (= Bâtiment de Ptolémée IV), J.L. Fougerousse, *Kêmi* V, 45-47 (= Porte de l'Est, de Ptolémée I) et 62, pl. VIII-1 (= Mur de Nectanébo I),

Montet-Lézine, *Mélanges Picard* II, 754 (= Temple d'Horus); voir aussi Montet, *Tanis*, 112; *Les Enigmes de Tanis*, 139-140. Le dépôt découvert à l'angle Sud-Est s'apparente au dépôt de fondation de Nectanébo I (P. Montet, *Enigmes*, 139), mais surtout aux dépôts de fondation anonymes du Temple d'Horus et du Vestibule de la Porte de Siamon (*idem*, 143).



a : niche.

b : dépôt de fondation.

Fig. 8. — Temple de Khonsou. Plan général du secteur du fond (MFFT 1977, Ph. B.).

grand mur latéral du temple d'Amon ⁽¹⁾. Cette théorie n'était guère séduisante. D'une part, les analogies de dispositif existant entre Karnak et Tanis poussaient plutôt à supposer que le temple de Khonsou formait un corps de bâtiment autonome; d'autre part un raccordement de celui-ci au temple d'Amon aurait coupé le chemin normal conduisant de la partie occidentale du téménos au secteur du Lac Sacré. La fouille de cette année a résolu le problème : un passage d'environ cinq mètres de large séparait le fond de Khonsou du mur latéral d'Amon.

c) dans toute l'aire étudiée, la zone arasée avait été transformée en fabrique de chaux par les plâtriers à une époque des temps romains que l'étude finale des données céramiques et numismatiques (15 monnaies) récoltées permettra peut-être de déterminer. On a constaté d'autre part que de grands entonnoirs avaient été creusés auparavant dans le sable de la *gezira* (utilisation de l'aire du temple comme sablière ?).

d) le reliquat des déblais Montet et les amas de gravats provenant des chauffourniers ont encore livré plus de mille fragments de calcaire conservant des éléments intéressants de décors datant de la XXX^e dynastie : sept cartouches de Nectanébo I et deux de Téos, frises, plafonds et ciels étoilés, restes d'hiéroglyphes en creux et en relief, souvent d'une remarquable qualité. De nombreux morceaux nouveaux des sculptures de pierre dure, fracassées et dispersées, ont également été retrouvés, notamment un morceau de la statue de Ramsès VI agenouillé ⁽²⁾ et un fragment de statue de sphinx (?); enfin, un fragment représentant une main posée sur un genou atteste qu'en sus des deux babouins de granit gris et du babouin de granit rose connus par les fouilles précédentes, il existait au moins un babouin de calcaire.

II. LE MUR OUEST DU LAC SACRÉ (fig. 2, 9, 10 et Pl. XLIV, B).

Dans la moitié méridionale de l'aire excavée, on a commencé par enlever la chaîne de décombres parallèles au parement. Une couche haute, constituée de moellons et de blocs de taille moyenne — des déchets de taille, selon toute apparence, rejetés lors de la démolition et du débitage du mur — a livré près d'une

⁽¹⁾ *Kêmi* 12, 48, fig. 3. — ⁽²⁾ *Kêmi* 12, 50 n° 10.

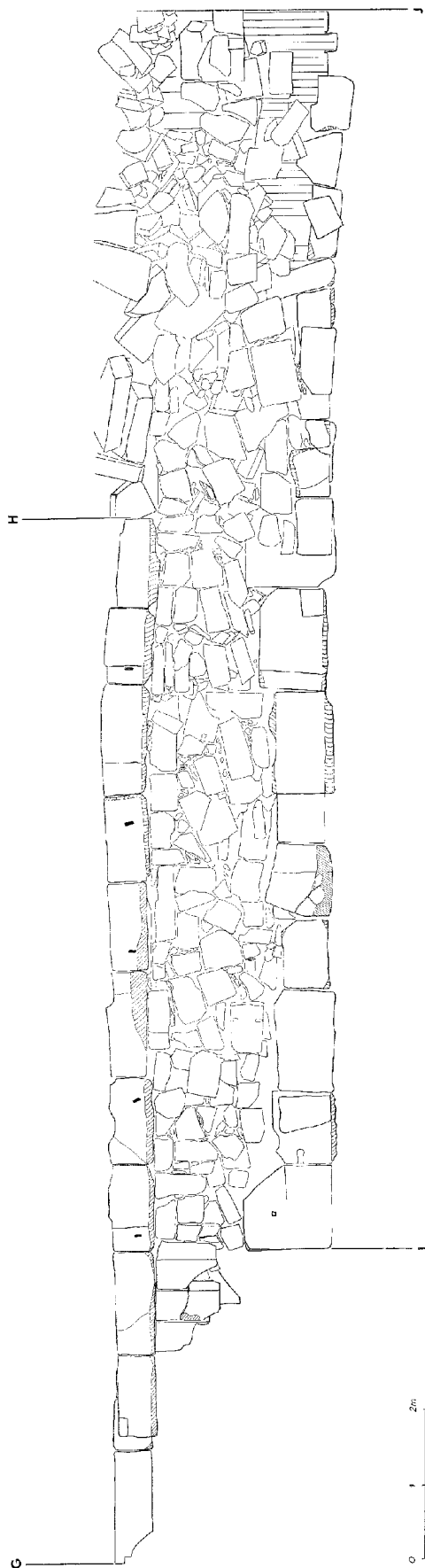


Fig. 9. — Les Sarc. Plan des éléments en place du mur et de l'escalier (MEFT 1977, Y.G.).

G.E.L.J. : repères pour le positionnement du plan et des élévations sur le plan général fig. 2.
a : dalle aux Princes ramassées.

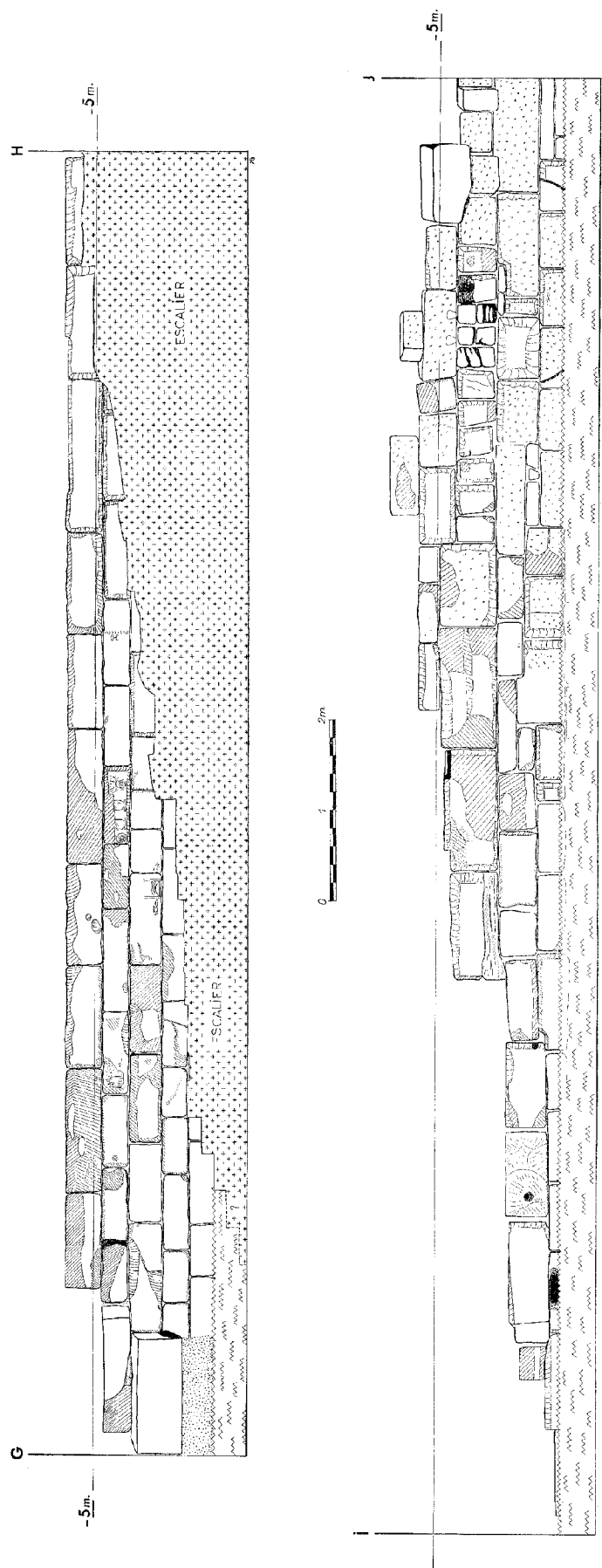


Fig. 10. — Las Sarrat. Vue frontale des paraments du mur et de l'escalier (MFFI 1977, Y.G.).

1 : repères pour les positionnements
du plan et des déformations sur le
plan général fig. 2.

centaine de calcaires inscrits : sept tronçons de tambour de colonnes, deux morceaux de frise de *khakerou* et d'autres débris provenant des constructions de Sheshonq V (fig. 11, a), un bloc où une déesse était représentée en un assez beau relief levé, deux morceaux se raccordant d'une paroi saïte gardant la légende du dieu Hou, génie de l'approvisionnement (fig. 11, b), etc. Un des documents les plus remarquables est un éclat de calcaire où se lit encore la légende du « Béliet seigneur

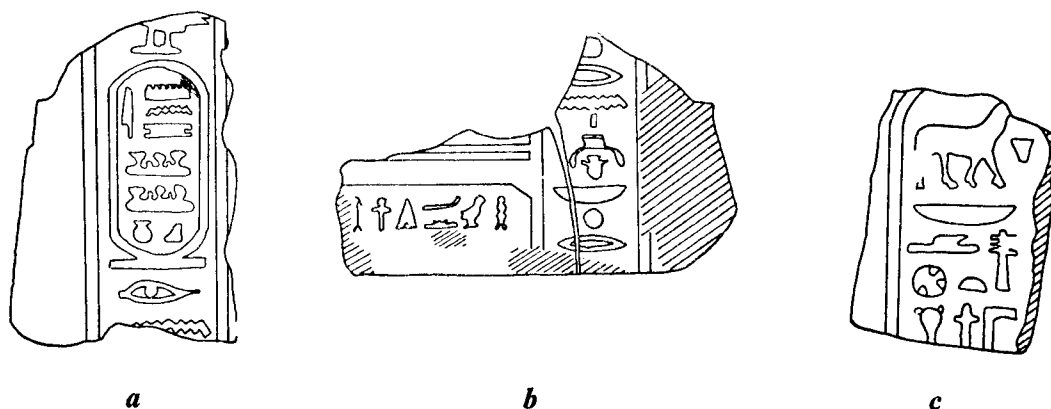


Fig. 11. — Lac Sacré : blocs découverts (MFFT 1976-77, Y.G.).

de Mendès, dieu grand, vie de Rê », gravée en hiéroglyphes très profonds, le fond peint en jaune, les signes peints en bleu; la surface de la pierre, à l'occasion d'un emploi, a été grossièrement ravalée et burinée et couverte d'une couche de mortier très dur (fig. 11, c). A la phase présente du travail, on devait s'attendre à un butin épigraphique relativement modeste : rappelons que les pierres en vrac qui recouvrent la chaîne de décombres ne représentent assurément que quelques rares déchets accidentels d'une masse de matériaux qui a disparu sous la forme de pierre de taille, de moellons ou de chaux.

Une fois enlevés gravats et débris de taille, on s'est aperçu que le noyau de la chaîne de décombres était constitué par de forts parallélépipèdes de calcaire, assez grossièrement façonnés sur leurs faces latérales, aplanis sur leurs faces supérieure et inférieure et paraissant provenir pour la plupart, d'un seul et même appareillage. Ces blocs (module moyen $1,40 \times 0,30 \times 0,50$), obliquement tombés, les uns chevauchant les autres, sont liés par la terre d'accumulation mêlée par endroit de tessons et de blocs d'un module plus petit. La base du noyau, que

forment ces gros blocs, s'enfoncent dans les boues formées par la nappe phréatique, boues qui ont arrêté notre nettoyage en profondeur à sept mètres au-dessous du niveau moyen de la plaine que forme le remblaiement naturel du Lac (fig. 12)⁽¹⁾. Si quelques grosses pierres qui reposaient, vers le Sud, au pied du parement du mur, sont sans doute des éléments basculés anciennement des assises hautes du remplissage de ce mur, la série homogène de blocs parallélépidiques qui, plus au Nord, forme une ligne à environ trois mètres du parement, représente les assises, renversées dans le bassin, du parement d'un escalier.

Notre nettoyage méthodique de la zone longeant le parement du mur du lac est venu en effet confirmer l'hypothèse qu'avaient suggérée les observations faites au cours de la campagne précédente. La lenteur de la méthode adoptée à partir de 1965, la peine qu'on avait prise d'ouvrir une large tranchée dans le remblai stérile du bassin, la somme considérable d'efforts qu'auront demandés l'évacuation totale des terres, gravats et moellons puis l'enlèvement ou le retrait au large de blocs pesants, sont finalement justifiées par ce premier résultat : à l'heure actuelle l'escalier qui desservait la rive occidentale du Lac a été mis au jour sur une longueur de 21 m, et sur une hauteur de 1,65 m dans sa partie la mieux conservée (fig. 9; Pl. XLIV, B), cinq assises du parement étant apparentes au-dessus du niveau actuel des eaux souterraines (fig. 10, I à J; Pl. XLV, A).

Cet escalier formait un long massif, descendant du Nord vers le Sud, et se développant parallèlement à la muraille contre laquelle il paraît n'être que simplement accolé, sur 2,40 m de largeur (fig. 10, G-H; fig. 12; Pl. XLIV, B et XLV, B). Le mode de construction est analogue à celui du mur proprement dit : un parement appareillé cachant un remplissage lâche. Le parement, large en moyenne de 0,70 m est, selon les assises, constitué de gros blocs superposés à plats ou de petits blocs placés de chant et en boutisse. L'espace compris entre le revers de ce parement et le parement du mur proprement dit est rempli par un blocage constitué de blocs de formes diverses (fig. 9; Pl. XLV, B). Les restes de l'escalier et du parement du mur présentent actuellement un fort

⁽¹⁾ Cote de la nappe d'eau prise près des marches conservées de l'escalier en juin 1977 : — 6,475. C'est dire que la seule fouille des segments encore inexplorés de la muraille du

Lac Sacré impliquera l'ouverture, dans un sol spécialement dur, de tranchées de 10 m de large, d'une profondeur variant de 9 à 6 m, et ce sur une longueur d'environ 90 m.

dévers vers l'intérieur du Lac, dévers qui va en s'accroissant en direction de l'angle Sud-Ouest, zone où le contrebutement du mur réalisé par l'escalier était le plus faible. Ce dévers et l'impressionnant amas de blocs plongeant dans les boues de la nappe phréatique témoignent certainement d'un effondrement considérable qui a affecté le mur Ouest du Lac. La présence d'une profonde fissure, très anciennement recomblée, dans les gravats de calcaire placés en bourrage derrière le mur (fig. 12, d) est sans nul doute le résultat des mouvements de terrain qui ont agité le secteur lors de cet événement. Cet effondrement est peut-être lié à la destruction de l'angle Sud-Ouest du bâtiment. Bien que l'angle lui-même n'ait pas encore été fouillé, et que la partie méridionale du tronçon de mur actuellement dégagé ait déjà été touchée par P. Montet, il semble que l'arasement du mur à un niveau très bas en cet endroit soit le fait d'une destruction antique. Compte tenu des informations présentement disponibles, on peut proposer le schéma chronologique suivant : une première opération de récupération de blocs entame, au moins, l'angle Sud-Ouest du bassin; le mur Ouest, dans sa partie Sud, n'étant que faiblement contrebuté par la masse de l'escalier et n'étant plus suffisamment retenu par le mur Sud, finit par s'écrouler sous la pression des terres accumulées derrière lui; plus tard, les carrières reprennent l'exploitation du monument, et arasent simultanément l'escalier et le mur proprement dit du Lac. Au Sud, vers la partie basse de l'escalier, leurs ravages se sont arrêtés de telle sorte qu'au niveau de la boue, nous avons retrouvé de justesse trois marches encore en place (fig. 9; Pl. XLVI, A) : il ressort de ceci qu'entre le parement et l'abrupt du quai, les marches offraient un passage de 1,70 m de largeur et que chaque degré, contrebuté sous le précédent, faisait 0,12 m de hauteur et 0,40 m de profondeur. La surface des trois marches subsistantes conserve les traces d'un usage intensif.

On peut résumer que le démontage du bourrage de l'escalier livrera des remplois inscrits, en place et bien conservés : on entrevoit déjà en surface plusieurs fragments travaillés dont une frise de *khakerou* et deux cartouches de Sheshonq V. Un démontage du parement lui-même, suivi, idéalement, d'un remontage conservatoire, augmentera les problèmes pratiques : il mérite en tout cas d'être envisagé. Selon les constatations que P. Montet avait faites sur le mur du Lac, et d'après notre examen des éléments basculés de l'escalier, le dressage des faces jointives des blocs de parement a généralement oblitéré les traces éventuelles d'un décor primitif. Mais cette pratique souffrait des exceptions : la face supérieure

LÉGENDE DE LA FIG. 12.

a	: bâtiment Lac B n° 1.	—	limites entre les couches.
b	: bâtiment Lac B n° 2.	- - - - -	limites peu nettes entre les couches.
c	: bâtiment Lac A n° 3.	— · — · —	limites de la coupe.
d	: fissure recombée dès l'antiquité, qui provient d'un glissement de terrain vraisemblablement lié à l'effondrement du mur ouest du Lac Sacré.	~~~~~	surface de la nappe phréatique.
e	: bâtiment Lac B n° 2.	A.B.C	: repères pour le positionnement des coupes.
f	: bourrage du mur du Lac Sacré, démonté par la Mission Montet.	D.E.F	: sur le plan général fig. 2.
f'	: parement du mur du Lac Sacré, conservé par la Mission Montet.		couches superficielles et remplissages récents.
g	: niveau supérieur de la nappe phréatique (— 6,22 m).		radim de la Mission Montet.
g'	: niveau inférieur de la nappe phréatique (— 6,36 m)		couches terreuses diverses.
D.E.F	: repères pour le positionnement de la coupe sur le plan général fig. 2.		briques ou mur de briques.
			couches composées principalement de fragments de briques.
			couches terreuses à forte densité d'éclats de calcaire.
			couches composées principalement de gravats de calcaire.
			chaîne de décombres.
			amas de blocs de calcaire effondrés.
			terre sableuse de couleur crème avec de gros fragments de briques et de gros éclats de calcaire.
			mur ouest du Lac Sacré.
			remplissage du Lac Sacré provenant de l'effondrement des rives.
			remplissage principal du Lac Sacré constitué de terre noire déposée en lits.
			sable jaune propre.
			sable jaune avec impuretés.
			sable très terreux.
			couches de sable de gros calibre, gris, avec très nombreux tessons.
			éclats de calcaire.

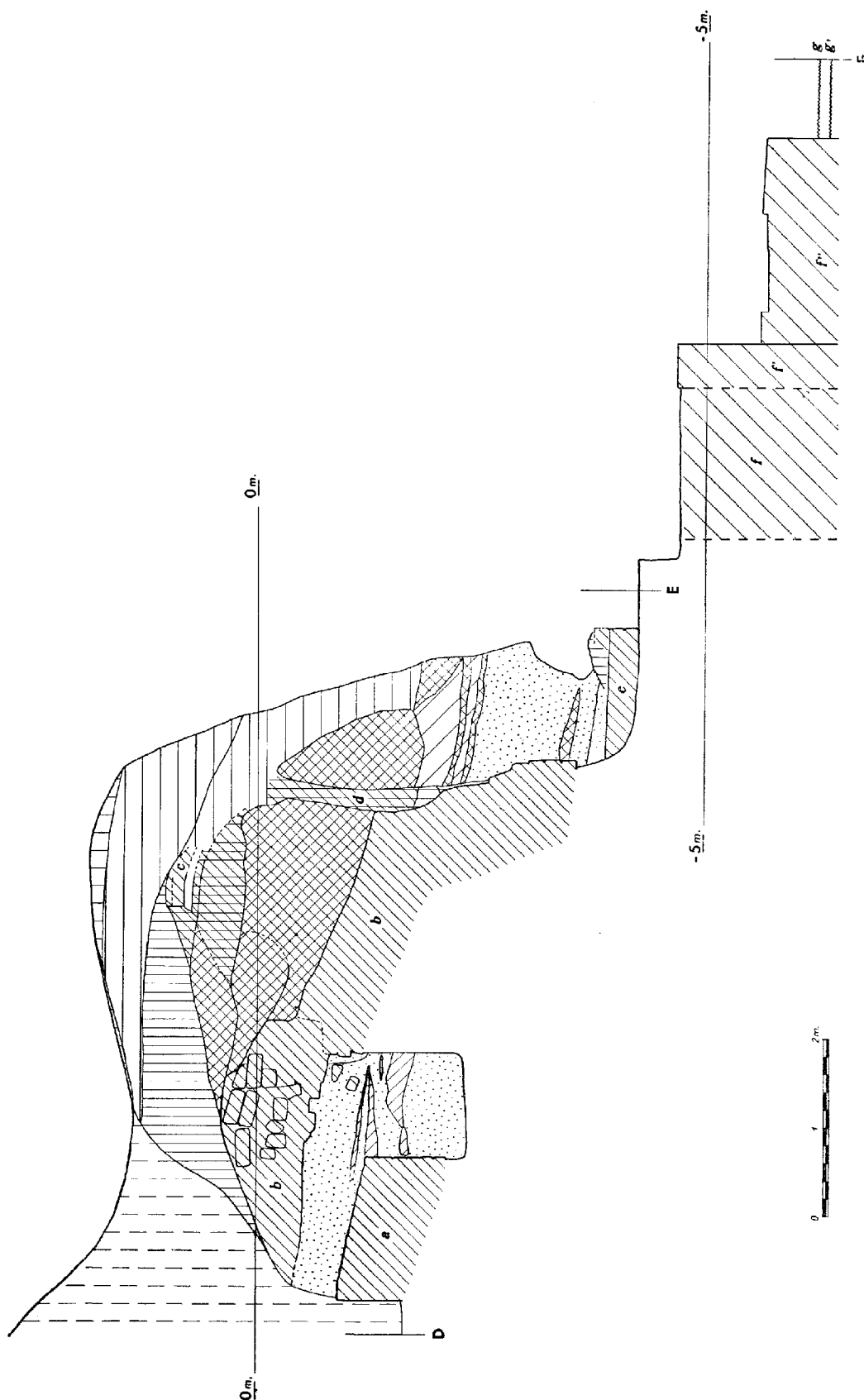
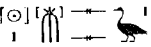


Fig. 12. — Coupe Est-Ouest entre le Bâtiment Lac B n° 1 et le Lac Sacré (MFFT 1977, Ph. B.).

d'un bloc du parement, qui est encore en place vers le bas de l'escalier, conserve un relief dans le creux (fig. 9, a; Pl. XLVI, A; Pl. XLVII, B), reste d'une procession de fils royaux : entre les deux princes, dont on a seulement les jambes, se lit encore le nom du second :  « Ramses-sa-Khepri », que seule faisait connaître la procession d'Abydos où ce personnage semble compter parmi les huit derniers des enfants mâles de Ramsès II ⁽¹⁾. On aurait là les vestiges du soubassement d'un spacieux édifice de Pi-Ramsès, et qui fut décoré à une période relativement avancée du règne.

Dans les terres accumulées sur et entre les gros blocs effondrés du parement, une très grande quantité de poteries brisées, principalement des amphores, a été récupérée, et une soixantaine de pièces de monnaie a été extraite, en grande partie, des interstices du blocage de l'escalier. Ce matériel abondant, attribuable à première vue à l'époque romaine, fournira des données pour situer chronologiquement la ruine de l'édifice, l'activité des carriers et l'abandon du chantier.

L'élargissement nécessaire du *menzel* a d'autre part fait toucher en un nouveau point la couche à gros ossements qui, au-dessus de la chaîne de décombres, marque une éphémère reprise d'occupation et d'activités humaines vers le coin Sud-Ouest du Lac ⁽²⁾. Cette couche a livré un grand et gros mortier de calcaire dépourvu de son fond.

III. LES INSTALLATIONS ENTRE LE MUR OUEST DU LAC ET LE TEMPLE DE KHONSOU (Pl. XLVIII).

Une série de sondages et de nettoyages ponctuels a posé de nouveaux jalons dans l'analyse des structures et des couches (fig. 2). L'extension et l'approfondissement vers l'Est de la tranchée de sondage de la XXV^e campagne a confirmé en coupe

⁽¹⁾ Abydos, Memnonium, Deuxième Cour, face Ouest du môle Sud du pylône. Cf. Mariette *Abydos* I, pl. 4^e n° 24. La portion de procession conservée à cet endroit dénombre des Princes qui ne sont connus par aucune autre liste des enfants de Ramsès II. En tout état de cause, ces fils royaux seraient venus au monde

postérieurement aux 28 fils dont les autres processions font connaître l'identité et la séquence (cf. Farouk Gomaà, *Chaemnese, Sohn Ramses II und Hoherpriester von Memphis, Ag. Abh.* 27, tableau face à p. 8).

⁽²⁾ CRAIBL 1967, 600 § 2.

le nombre et la configuration des strates de terrain qui plongent vers le mur du Lac sacré. Pour raccorder ces constatations et l'étude de l'aménagement et de la démolition de ce mur, un puits de sondage situé en contrebas et dans le prolongement de la tranchée antérieure a été ouvert au-dessus et à l'arrière du remplissage du mur (fig. 2, z; Pl. XLVI, B). Les arasements de celui-ci, tels qu'ils sont apparus sur une longueur d'environ 2 m Nord-Sud, au-dessous de quelques blocs arrachés et abandonnés par les démolisseurs, montrent que le gros-œuvre est ici conservé sur une hauteur maximale de 1,25 m au-dessus de l'eau. Témoin encore en place d'une assise du bourrage pour le reste détruite, un grand segment de tambour de colonne avait été placé par les maçons de telle façon que la face incurvée et inscrite faisait saillie hors de l'alignement général du bourrage; sur sa face supérieure, une ligne était gravée, matérialisant cet alignement, la zone « intérieure », destinée à supporter des éléments de l'assise suivante étant piquetée, tandis que la zone « extérieure » conservait son poli initial (Pl. XLVI, B). Une constatation de ce genre illustre comment une fouille moins hâtive de bâtiments faits de remplois pourrait fournir des indications concrètes sur l'art de bâtir chez les anciens Egyptiens.

La manière dont se terminaient, à l'aplomb du mur, les diverses strates de la rive, révélatrices des conditions de construction et de démolition, et leur comportement à travers les âges, devront être étudiés sur une plus large échelle au cours de la prochaine saison.

L'élargissement vers le Sud de la zone de fouille de la précédente campagne a permis de dégager, sur le sable, les maigres vestiges d'un mur-caisson, et de montrer par là qu'un bâtiment (= *Bâtiment Lac A n° 4*; fig. 2, o; fig. 3) s'élevait à l'Est, dans le prolongement du pylône de Khonsou. Etant donné l'état de bouleversement intense du secteur, il est malheureusement impossible de préciser la position de cette construction par rapport au mur Est du pylône et au grand massif de briques dégagé précédemment (*Bâtiment Lac A n° 1*). Il ne semble pas non plus qu'elle puisse être mise en rapport avec les deux éléments de muret orientés Nord-Sud qui couraient à quelques mètres à l'Est (= *Bâtiment Lac A n° 2*; fig. 2, p-p'). En fait, l'état lamentable du mur, dont il ne reste plus que onze briques plus ou moins en place, épargnées par les destructions des chauffourniers, autorise seulement à penser que l'intérieur du bâtiment se trouvait au Nord de l'alignement de briques.

Plusieurs nettoyages et décapages réalisés dans le secteur allant de la « maison carrée » (fig. 2, s) au mur Ouest du Lac ont permis de reprendre l'examen de

trois structures plus ou moins dégagées par P. Montet — et restées pratiquement non publiées — et d'en mettre au jour une nouvelle. La rectification du pied de la grande coupe courant à l'Ouest du mur du Lac a fait affleurer le rebord d'un mur de briques de près de 9 m de long (= *Bâtiment Lac B n° 4*; fig. 6, w; fig. 12; Pl. XLIV, B) qui semble se développer en direction de l'Ouest; l'angle Sud-Est de cette construction a été partiellement détruit par un escalier de la Mission Montet. Cette construction fut recouverte par un grand massif fondé très en pente (= *Bâtiment Lac B n° 2*; fig. 2, u; fig. 12, b), dont la partie Sud fut découverte par P. Montet. L'examen de la stratigraphie et un décapage effectué au Nord ont permis de déterminer la longueur du bâtiment (= 12 m Nord-Sud) et de constater que sa largeur (au moins 5,50 m Est-Ouest) était sensiblement plus importante qu'il pouvait y sembler à l'examen de la partie méridionale, nettement réduite par la pioche des ouvriers. En fait, cette construction recouvrait le côté Est de la « maison carrée » (fig. 12, a, b). Dès lors, celle-ci (= *Bâtiment Lac B n° 1*; fig. 2, s) ne saurait plus être considérée comme un caisson, ainsi que le faisait P. Montet; elle apparaît simplement, dans l'état où elle nous est parvenue, comme un bâtiment presque carré (12,50 × 11 m), dont la partie Ouest repose sur le haut de la pente de sable de la *gezira* et la partie Est noyée dans les couches de sable terreux. Contre son côté Sud, un gros mur, fort malmené (= *Bâtiment Lac B n° 5*; fig. 2, v), se développe et disparaît dans le front méridional de la tranchée de l'ancien *menzel* Montet. Toutes les constatations amènent à considérer que ces quatre constructions, édifiées successivement dans la pente d'accès au Lac, furent contemporaines de l'érection même de la muraille de pierre; elles sont en effet toutes oblitérées par le grand dépôt de gravats calcaires (fig. 12), placé en arrière du mur du Lac. La fouille du secteur n'est pas suffisamment avancée à l'heure actuelle pour permettre d'interpréter exactement ces constructions, mais il est vraisemblable que nous sommes en présence de diverses installations qui ont servi à l'édification du mur du Lac. Le décapage en surface au Nord du *bâtiment Lac B n° 2* (fig. 2, u) a fait apparaître les vestiges d'une construction (= *Bâtiment Lac A n° 3*; fig. 2, t), qui ne se présente plus que comme une sorte de tablette de briques très érodées, fondée sur une fine couche de sable jaune. Il s'agit là sans doute des tristes restes d'un aménagement de la rive Ouest du Lac, à mettre en rapport avec les structures *A n° 1* (fig. 2, q) et *A n° 4* (fig. 2, o). La pente de la *gezira* supporte finalement un ensemble de structures plus complexes que ce

que les indications de P. Montet et d'A. Lézine permettaient d'imaginer, et qui vont demander une étude patiente et exhaustive.

En vue de pousser cette étude, on a débarrassé la « maison carrée » (fig. 2, s) d'une très importante masse de déblais que la Mission Montet y avait apportée du temple de Khonsou et accumulée en 1951, par-dessus des blocs, venant du Lac, qu'elle y avait rejetés en 1950. Divers vestiges décorés appartenant aux ci-devant remplois du Lac ont déjà été récupérés. Cette opération ingrate, mais nécessaire, a, en outre, tiré des déblais de nombreux éclats supplémentaires venant du temple de Khonsou. L'un d'eux est de quelque importance, c'est un morceau de statue de singe en granit gris : le bout de la queue et une portion attenante de la base, dont le haut était bordé par une titulature de Psousennès I. Il pourrait bien s'agir d'un nouveau morceau de la belle effigie de singe dont trois gros fragments et de nombreux éclats ont été tirés de la partie septentrionale du temple en 1951 et 1966⁽¹⁾. Comme le babouin trouvé presque intact dans le même secteur⁽²⁾, aujourd'hui Caire J.E. n° 91388, ce second singe de granit gris était donc marqué au nom de Psousennès I, témoignant ainsi des débuts du culte de Khonsou-Néfer-hotep à Tanis.

⁽¹⁾ *Kêmi* 12, 50 n° 4; *CRAIBL* 1967, 597.

P. Montet, « Chonsou et son serviteur », *Kêmi*

⁽²⁾ Edition de la statue Caire J.E. 91388,

12, 59 sq.



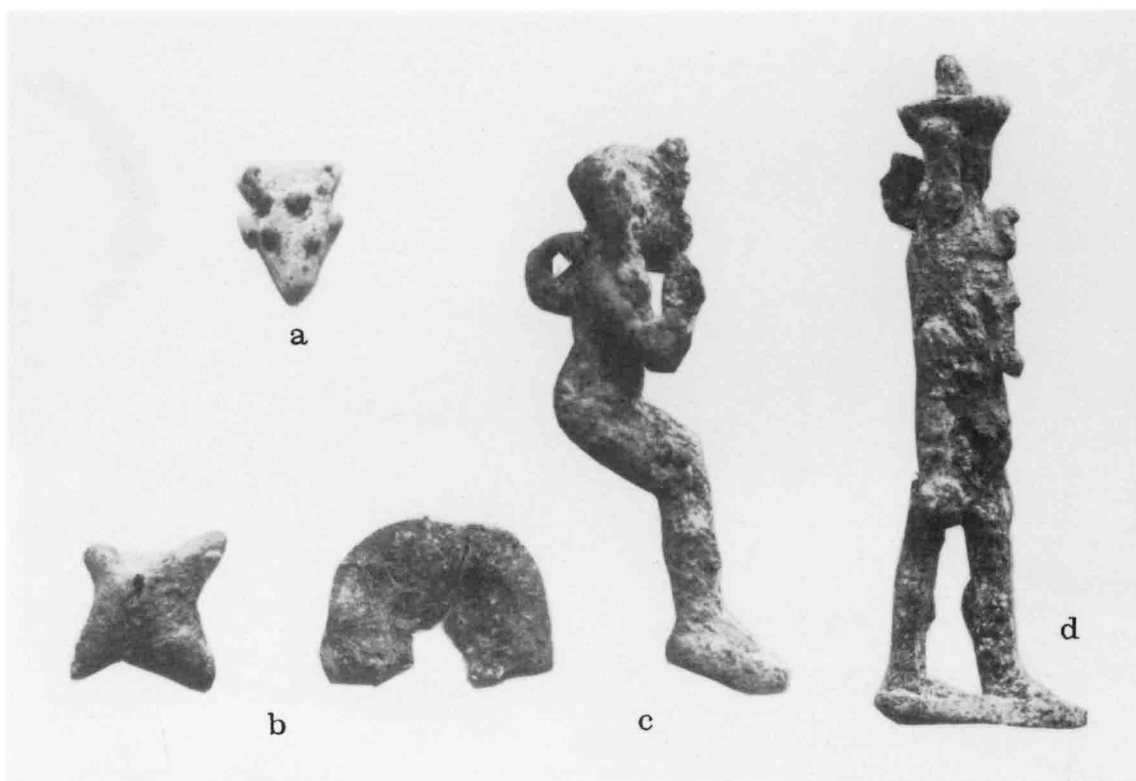
A. — Tanis, temple de Khonsou : Môle Est du pylône. Vue du Nord (Cliché J.M. Yoyotte).



B. — Tanis, temple de Khonsou : Môle Ouest du pylône. Vue du Sud (Cliché Ph. Brissaud).



A. — Tanis, temple de Khonsou — Môle Ouest du pylône : fosse à cendres du Nord-Ouest.
Vue du Sud-Ouest (Cliché Ph. Brissaud).



B. — Tanis, temple de Khonsou — Môle Ouest du pylône : objets de la fosse à cendres
du Nord-Ouest (Cliché Y. Gourlay).



A. — Tanis, temple de Khonsou : Mur Sud et niche de l'angle Sud-Est. Vue de l'Ouest
(Cliché M. Dewachter).



B. — Tanis, temple de Khonsou — Dépôt de fondation de l'angle Sud-Est :
gobelets et tablette (Cliché Y. Gourlay).



A. — Tanis, Enceinte de Psousennès — Angle Sud-Ouest : manifestation de l'érosion après dégagement. Vue du Nord-Ouest (Cliché J.M. Yoyotte).



B. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : bâtiment Lac A n° 1. Vue du Sud-Ouest (Cliché J.M. Yoyotte).



A. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : état de la tranchée en mars 1949. Vue du Sud (Cliché J. Leclant).



B. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : état de la tranchée en octobre 1966. Vue du Nord (Cliché J.P. Baux).



A. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : état de la tranchée en janvier 1977. Vue du Sud
(Cliché J.M. Yoyotte)



B. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : état de la tranchée en juillet 1977 : escalier et bâtiment
Lac B n° 4. Vue du Sud-Est (Cliché Y. Gourlay).



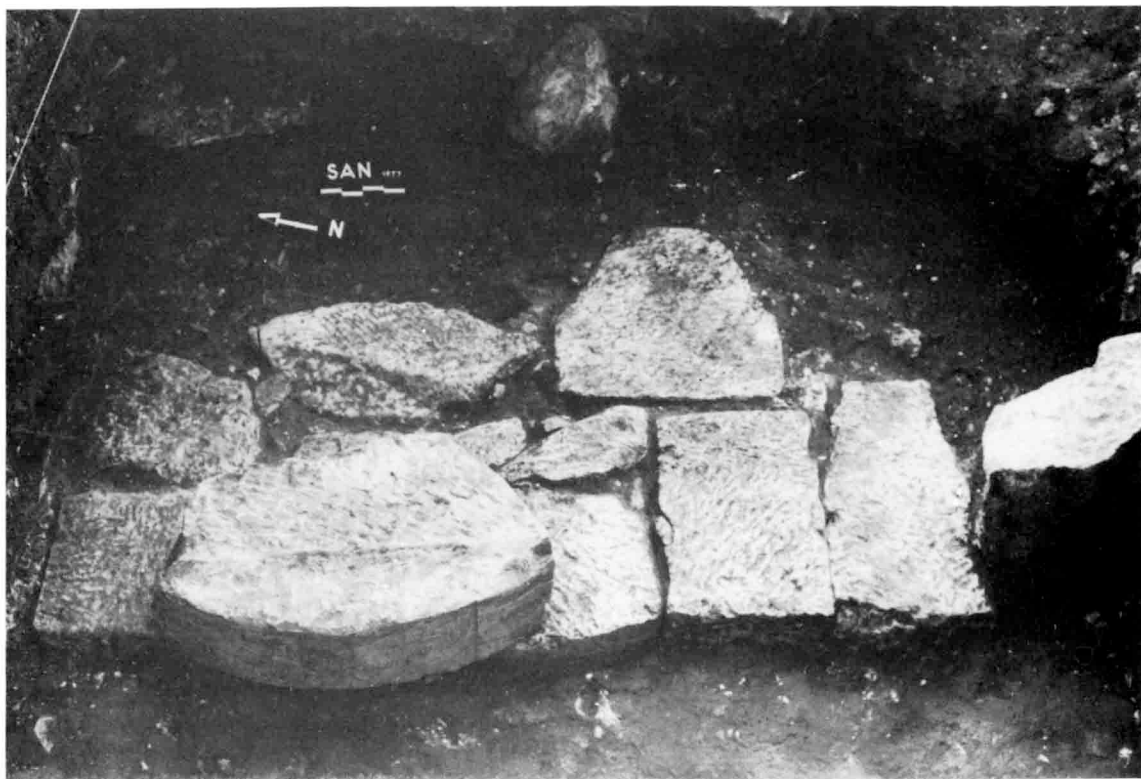
A. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : parement de l'escalier. Vue de l'Est (Cliché Y. Gourlay).



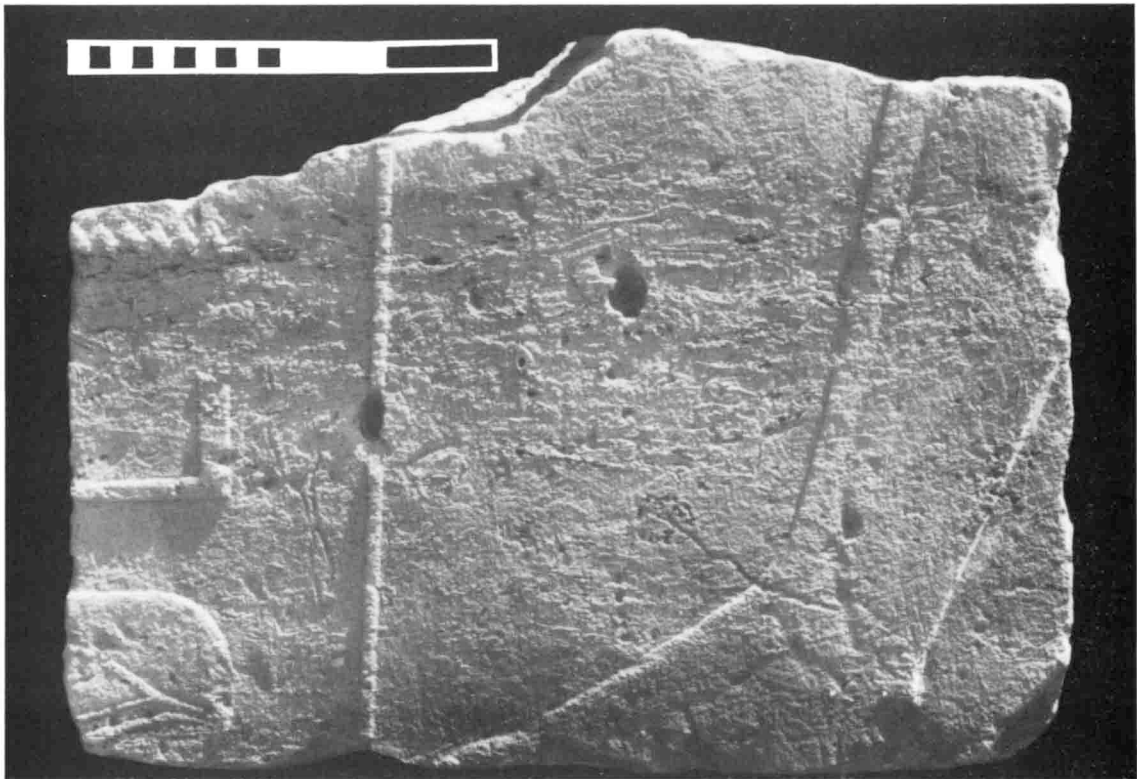
B. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : bourrage de l'escalier. Vue du Nord (Cliché Y. Gourlay).



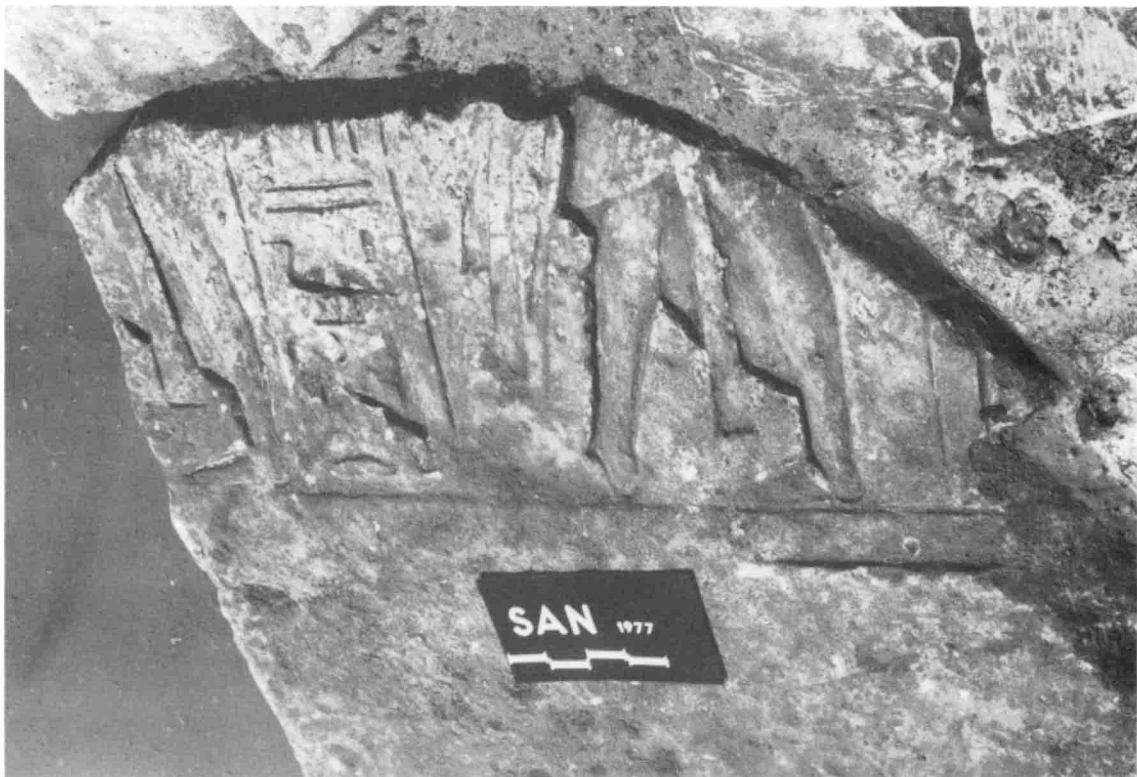
A. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : bas de l'escalier, marches en place et dalle des Princes ramessides. Vue du Nord-Est (Cliché Y. Gourlay).



B. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : remplissage du mur. Vue de l'Ouest (Cliché Ph. Brissaud).



A. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : bloc R. 323 (Cliché C. Alifrangui).



B. — Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : dalle des Princes ramessides *in situ*. Vue de l'Est (Cliché Y. Gourlay).



Tanis, Lac sacré — Rive Ouest : vue générale prise de l'Est (Cliché Y. Gourlay).